

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

**AFFERENTS AUX OPERATIONS DU BUDGET DE L'EXERCICE 2005
DE LA FONDATION EUROPEENNE POUR LA FORMATION**

L'ETF fait partie des agences de la Communauté européenne; elle a pour mission d'aider les pays partenaires à développer des systèmes d'enseignement et de formation de qualité, et à les mettre en pratique.

L'ETF fournit également une assistance à la Commission européenne pour la mise en œuvre du programme Tempus.

Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I - 10133 Turin - Italie
page d'accueil: www.etf.europa.eu
e-mail: info@etf.europa.eu
T: +39 011 6302222
F: +39 011 6302200

Rapport préparé par:
Martine Smit – Comptable

TABLE DES MATIÈRES

Glossaire	6
1. Introduction	8
2. Données récapitulatives	9
3. Conseil de direction et équipe de gestion	10
4. États financiers	12
1. Compte de résultat économique	12
2. État de variation des capitaux propres	13
3. Bilan au 31 décembre 2005, au 1 ^{er} janvier 2005 et au 31 décembre 2004	14
4. Analyse des flux de trésorerie	15
5. Compte du résultat budgétaire	16
6. Rapprochement résultat budgétaire, résultat économique	17
7. Soldes de banque	18
5. Remarques sur les états financiers	19
1. Compte de résultat économique	19
2. État de la variation des capitaux propres	20
3. Bilan	21
4. Analyse des flux de trésorerie	26
5. Compte de résultat budgétaire	26
6. Remarques sur l'EXECUTION DU BUDGET ET la GESTION FINANCIERE	27
1. Introduction	27
2. Exécution du budget en 2005 et 2004	29
3. Exécution des crédits de paiement 2005	30
4. Remarques sur l'exécution du budget 2005	32
5. Utilisation des crédits	50
a. Crédits de l'exercice courant	51
b. Crédits reportés de 2004 à 2005	53
7. Tableau des effectifs de l'ETF 2005	54
Annexe 1: Autres fonds gérés par l'ETF	55
Annexe 2: Liste des membres du conseil de direction 2005	57

GLOSSAIRE

Dettes à court terme	<i>Dettes détenues par l'entité et échéant dans l'année. Les dettes à court terme font partie du passif circulant.</i>
Comptabilité d'engagement	<i>Méthode comptable dans laquelle les transactions sont comptabilisées en se basant sur les faits générateurs (suite à l'adoption du nouveau règlement financier). Autrement dit, les transactions et les autres événements sont comptabilisés au moment de leur survenance (et pas seulement lors de l'encaissement ou du décaissement des montants ou de leur équivalent).</i>
Actif	<i>L'actif appartient à une personne physique ou morale et a une valeur commerciale ou une valeur d'échange. L'actif peut consister en des biens ou en des créances sur autrui.</i>
C1/Encours de crédits	<i>Crédits approuvés de l'exercice en cours ou fonds réservés aux opérations et activités de l'exercice en cours.</i>
C8/Report	<i>Crédits reportés de droit. Report de crédits engagés mais non payés durant l'exercice précédent, également appelé «Reste à liquider» (RAL).</i>
Comptabilité de caisse	<i>Méthode comptable basée sur les flux de trésorerie. Les transactions sont comptabilisées lors de l'encaissement ou du décaissement des montants.</i>
Convention	<i>Les conventions sont considérées comme des accords entre la Commission européenne et l'ETF</i>
Actif circulant	<i>Série d'éléments d'actifs considérés comme étant liquides dans la mesure où ils peuvent être convertis en argent dans l'année. Ces postes du bilan comprennent les disponibilités, les créances et les stocks.</i>
Dettes courantes	<i>Dettes à payer dans l'année suivant la date du bilan.</i>
État financier	<i>Rapport écrit présentant une description quantitative de la santé financière d'une entreprise. Il comprend un compte de résultat économique (équivalent à un état des profits et pertes), un bilan, un tableau des flux de trésorerie, un état de variation des capitaux propres et des remarques explicatives.</i>
Régie d'avances	<i>Comptes bancaires et/ou espèces utilisés pour les petites dépenses.</i>
Passif	<i>Obligation financière, dette, créance ou perte potentielle.</i>
R0/Recettes affectées	<i>Fonds destinés à un usage spécifique, reçus d'organismes autres que la Commission européenne.</i>

1. INTRODUCTION

Principes de comptabilité

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de la Fondation européenne pour la formation (ci-après l'ETF) présentant une utilité pour un large éventail d'utilisateurs.

L'ETF est passée d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'engagement qui a été mise en œuvre au début de l'exercice 2005.

Les états financiers qui suivent ont été préparés à partir de 2005 conformément aux règles de comptabilité adoptées par le comptable de la Commission européenne, qui sont fondées sur les principes de la comptabilité d'engagement en ce qui concerne le résultat économique, le bilan et les flux de trésorerie. Pour toute information complémentaire sur les règles et principes de comptabilité, consultez la section V, remarques sur les états financiers. L'exécution du budget est préparée sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée. Pour toute information complémentaire sur la base des données budgétaires, consulter la section VI, remarques sur l'exécution du budget et la gestion financière.

Les politiques en matière de comptabilité ont été appliquées de manière cohérente durant l'ensemble de la période. Les chiffres financiers de 2004 ne sont pas comparables à ceux présentés pour l'exercice 2005 en raison de changements concernant le solde d'ouverture 2005 attribuables aux principes de la comptabilité d'engagement, le solde de clôture de 2004 ayant été établi conformément à la comptabilité de caisse.

Alors qu'auparavant, les fonds gérés en vertu de conventions étaient seulement indiqués dans une annexe aux états financiers, à partir de 2005, ils sont pleinement intégrés à ceux-ci.

Entité publiante

Les présents états financiers concernent l'ETF, agence créée par le règlement n° 1360/90 du Conseil du 7 mai 1990.

L'activité principale de l'ETF consiste à fournir des services à la Commission européenne et à un certain nombre de pays de l'Union européenne dans le cadre du soutien de la réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnels.

L'ETF reçoit une subvention annuelle provenant du budget global de la CE et peut également recevoir des contributions d'autres organismes privés ou publics et des gouvernements. L'ETF est chargée par la Commission de la gestion d'autres fonds, dans le cadre de la mise en œuvre du programme Tempus et d'autres projets d'enseignement et de formation professionnels, tels que les programmes CARDS (Balkans occidentaux), Tacis (Europe orientale et Asie centrale) et MEDA (région méditerranéenne).

2. DONNEES RECAPITULATIVES

Compte du résultat économique

Le résultat de 2004 est impossible à comparer avec celui de 2005 car la méthode de calcul des dépenses a changé à partir de 2005. Ce changement est dû au passage à une comptabilité d'engagement. Par conséquent, le résultat économique 2004 n'est pas inclus ci-dessus.

Bilan

Des informations complémentaires sur le bilan à partir du 1^{er} janvier 2005 figurent ci-dessous. La raison en est que les données de 2004 apparaîtraient en fait différemment si elles étaient présentées suivant la comptabilité d'engagement. Les valeurs de référence concernant le 31 décembre 2005 sont celles du 1^{er} janvier 2005.

Tableau de flux de trésorerie

La différence entre le montant de la trésorerie à la fin de l'exercice 2004 et au début 2005 s'explique par le fait que l'ETF a intégré des données concernant ses conventions en cours en 2005.

Résultats budgétaires

Les résultats budgétaires font référence à la différence entre les crédits de paiement mis à disposition et les paiements exécutés.

a.	Compte de résultat économique - Tableau 1	31/12/2005		
	Revenus d'exploitation	26 326 037,58		
	Dépenses administratives et opérationnelles	-26 112 398,26		
	Activités non opérationnelles	-834,37		
	Résultat pour l'exercice	212 804,95		
b.	Bilan - Tableau 3	31/12/2005	01/01/2005	31/12/2004
	Immobilisations incorporelles	3 213 993,87	3 380 177,42	3 364 664,37
	Immobilisations corporelles	212 532,36	250 074,83	151 633,35
	Stocks	36 501,11	75 837,49	0,00
	Actif circulant - Préfinancements à court terme	1 266 274,16	1 631 710,02	0,00
	Actif circulant - Créances à court terme	174 205,08	65 401,24	25 664,22
	Compte de trésorerie	23 664 596,55	23 169 979,81	1 582 651,56
		28 568 103,13	28 573 180,81	5 124 613,50
	Capital	3 670 495,32	3 457 690,37	2 757 375,04
	Provisions pour risques et charges	205 000,00	205 000,00	0,00
	Avantages du personnel	132 451,67	104 000,00	0,00
	Dettes à court terme	24 560 156,14	24 806 490,44	2 367 238,46
		28 568 103,13	28 573 180,81	5 124 613,50
c.	Analyse des flux de trésorerie - Tableau 4	31/12/2005		31/12/2004
	Trésorerie disponible au début de l'exercice	23 169 979,81		722 284,46
	Augmentation de la trésorerie	494 616,74		860 367,10
	Trésorerie à la fin de l'exercice	23 664 596,55		1 582 651,56
d.	Résultat budgétaire - Tableau 6	31/12/2005		31/12/2004
	Recettes	23 251 879,84		18 479 824,88
	Dépenses	-22 807 895,32		-18 121 616,91
	Résultat pour l'exercice	443 984,52		358 207,97
	Solde de l'exercice précédent	-758 922,68		-1 317 732,02
	Crédits reportés et annulés	387 801,79		204 409,92
	Variations des capitaux propres	0,00		0,00
	Gains ou pertes de change	1 452,30		-3 808,55
	Solde pour l'exercice financier	74 315,93		-758 922,68

3. CONSEIL DE DIRECTION ET EQUIPE DE GESTION

Le conseil de direction

La Fondation européenne pour la formation est dirigée par un conseil comprenant un représentant de chaque État membre de l'Union européenne, plus des observateurs des pays candidats et des représentants de la Commission européenne – qui préside également les réunions.

Le conseil de direction se réunit deux fois par an normalement à Turin. Il est responsable de l'adoption du projet de programme de travail annuel de l'ETF et de son budget, sous réserve de l'approbation du Parlement européen dans le contexte du budget général de l'Union européenne.

Réunion du 14 juin 2005

Les services de la Commission ont exposé aux membres du conseil de direction les changements survenus dans les politiques et programmes de l'Union européenne qui concernent l'ETF et auront une influence sur le rôle futur de l'organisation. Le conseil a également examiné les tendances actuelles caractérisant les activités de l'ETF et les changements organisationnels suite à un rapport oral du directeur de l'ETF.

Le conseil a confirmé les principales réussites de l'ETF en 2004 par rapport aux objectifs établis dans les perspectives de planification qu'il a définies pour l'ETF en 2004-2006 et le programme de travail annuel 2004 en adoptant le rapport annuel d'activités 2004 ainsi que son analyse et évaluation du rapport.

A l'ordre du jour de la réunion figurait également une présentation de l'annuaire de la Fondation qui constitue l'un des principaux instruments utilisés par elle pour l'échange de connaissances et le développement de l'expertise. L'annuaire 2005 a pour thème « Les enseignants et formateurs: professionnels et acteurs dans la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels ».

La réunion a été clôturée après que le président et d'autres membres du conseil ont rendu hommage à M. Ulrich Hillenkamp, le remerciant de sa contribution à l'ETF dont il a occupé le poste de directeur adjoint pendant dix ans.

Réunion du 29 novembre 2005

Le conseil de direction a examiné le projet de budget de l'ETF et son programme de travail pour 2006, qu'il a adoptés. Leur adoption définitive dépendra de la décision de l'autorité budgétaire concernant le budget général de l'Union européenne pour l'exercice prochain.

Le conseil de direction a adopté les règles de procédure révisées qui lui seront appliquées. Ces changements mettent ses activités en conformité avec les changements apportés récemment au règlement du Conseil de l'ETF qui découlent de son règlement financier.

Le conseil a adopté les règles de procédure révisées du collège consultatif de l'ETF. Ces changements mettent ses activités en conformité avec le rôle nouveau qui a été convenu avec le conseil de direction en mars 2004.

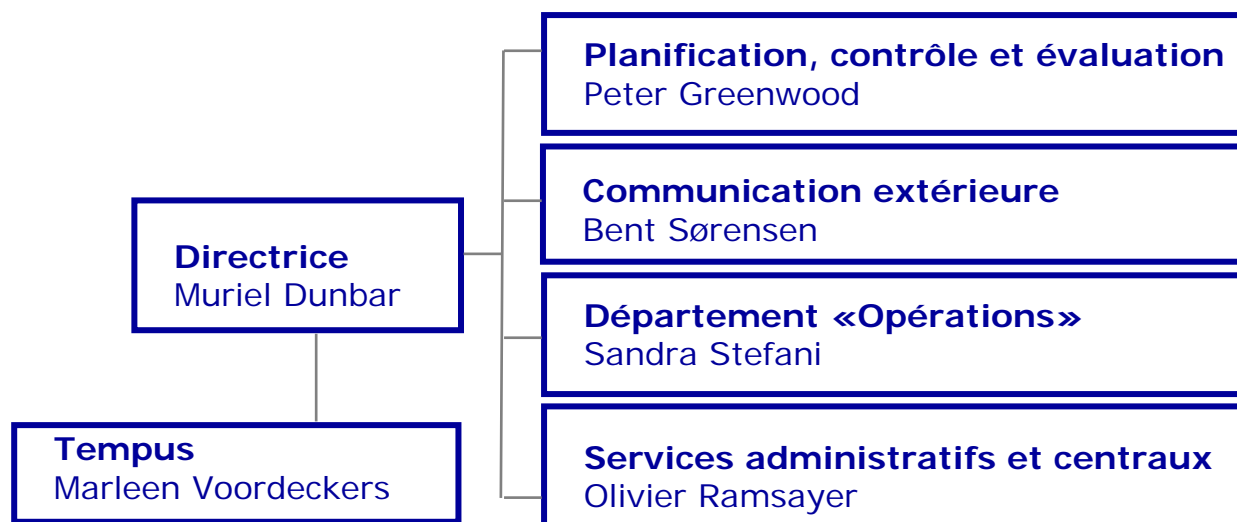
Enfin, les membres du conseil de direction ont pris note de la démission de son président, M. Van der Pas, qui a pris les fonctions de directeur général de la DG « Emploi » en janvier 2006. Mme Odile Quintin l'a remplacé au poste de directeur général de la DG « Éducation et culture » et de président du conseil de direction de l'ETF à partir de janvier 2006.

Structure de l'ETF

Au début de l'exercice, les activités de l'ETF s'organisaient au niveau géographique au sein de trois départements couvrant les futurs États membres et les Balkans occidentaux; l'Europe orientale et l'Asie centrale; et la région méditerranéenne. Un département distinct fournissait une assistance technique à la Commission pour la mise en œuvre du programme Tempus.

Au cours de l'exercice, en réponse à la mise en œuvre de démarches semblables au sein de la CE, l'ETF a lancé une réorganisation interne en préparation aux nouveaux instruments en matière de relations extérieures qui doivent entrer en vigueur en 2007. Parallèlement, l'ETF a décidé de regrouper son personnel opérationnel au sein d'une seule équipe dans un même département pour garantir une plus grande souplesse dans le déploiement de ses expertises particulières et pour renforcer le partage des connaissances. Sandra Stefani a été nommée directrice du département « Opérations ». Elle est responsable de toutes les activités opérationnelles de l'ETF depuis le 1^{er} juillet 2005 et fait partie de la haute direction de l'ETF.

À la base de toutes les opérations de l'ETF, se trouvent l'unité « Planification, contrôle et évaluation », le département « Services administratifs et centraux » et l'unité « Communication extérieure » qui fournissent un soutien technique et administratif à l'ensemble de l'organisation. La structure globale de l'ETF se présente de la manière suivante:



D'autres membres du personnel sont parfois invités à assister aux réunions de la haute direction si le sujet de discussion le justifie.

4. ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2005

1. Compte de résultat économique

	2005
Revenus d'exploitation	26 326 037,58
<i>Revenus d'exploitation - Subvention communautaire</i>	<i>18 483 545,94</i>
<i>Revenus d'exploitation - Fonds fiduciaire italien</i>	<i>479 231,55</i>
<i>Revenus d'exploitation - ETE MED</i>	<i>5 000 000,00</i>
<i>Revenus d'exploitation - Tempus TA 2004/05</i>	<i>2 363 260,09</i>
Total revenus d'exploitation	26 326 037,58
Dépenses administratives	-13 875 890,80
Dépenses de personnel	-11 784 717,03
Dépenses afférentes à l'actif immobilisé	-362 039,07
Autres dépenses administratives	-1 729 134,70
Dépenses opérationnelles	-12 236 507,46
<i>Dépenses opérationnelles - Subvention communautaire</i>	<i>-4 394 015,82</i>
<i>Dépenses opérationnelles - Fonds fiduciaire italien</i>	<i>-479 231,55</i>
<i>Dépenses opérationnelles - ETE MED</i>	<i>-5 000 000,00</i>
<i>Dépenses opérationnelles - Tempus TA 2004/05</i>	<i>-2 363 260,09</i>
Total dépenses administratives et opérationnelles	-26 112 398,26
Bénéfice d'exploitation	213 639,32
Dépenses financières	-834,37
<i>Perte activités non opérationnelles</i>	<i>-834,37</i>
Bénéfice courant	212 804,95
<i>Bénéfice/(perte) exceptionnel</i>	<i>0,00</i>
Résultat économique de l'exercice	212 804,95

2. État de variation des capitaux propres

Capital	Solde reporté des exercices précédents	Résultat économique de l'exercice	Capital (total)
Solde au 31 décembre 2004	2 757 375,04		2 757 375,04
Changements des politiques de comptabilité	700 315,33		700 315,33
<i>Ajustements - Éliminations de postes budgétaires (Report)</i>	<i>1 537 855,35</i>		<i>1 537 855,35</i>
<i>Ajustements - Immobilisations et stocks</i>	<i>189 792,02</i>		<i>189 792,02</i>
<i>Ajustements - Préfinancement</i>	<i>1 631 710,02</i>		<i>1 631 710,02</i>
<i>Ajustements - Dettes à court terme (Préfinancements de réévaluation)</i>	<i>-1 447 720,52</i>		<i>-1 447 720,52</i>
<i>Ajustements - Dettes à court terme (Report de réévaluation)</i>	<i>-960 272,58</i>		<i>-960 272,58</i>
<i>Ajustements - Éliminations de postes budgétaires (recettes affectées)</i>	<i>651 484,84</i>		<i>651 484,84</i>
<i>Ajustement - Neutralisation des revenus encaissés</i>	<i>-651 484,84</i>		<i>-651 484,84</i>
<i>Ajustements - Autres dettes (congés non pris)</i>	<i>-104 000,00</i>		<i>-104 000,00</i>
<i>Ajustements - Décalages et régularisations</i>	<i>34 197,36</i>		<i>34 197,36</i>
<i>Ajustements - Créances courantes</i>	<i>23 753,68</i>		<i>23 753,68</i>
<i>Ajustements - Autre (provision affaire judiciaire)</i>	<i>-205 000,00</i>		<i>-205 000,00</i>
Erreurs fondamentales			0,00
Autres réévaluations			0,00
Reclassements	0,00		0,00
Résultat économique de l'exercice 2005	0,00	212 804,95	212 804,95
Solde au 31 décembre 2005	3 457 690,37	212 804,95	3 670 495,32

NB: L'ETF ne possède pas de réserves

3. Bilan au 31 décembre 2005, au 1^{er} janvier 2005 et au 31 décembre 2004

ACTIF	31/12/2005	01/01/2005	31/12/2004	PASSIF	31/12/2005	01/01/2005	31/12/2004
A. ACTIFS IMMOBILISÉS				A. CAPITAL			
Immobilisations incorporelles				Bénéfice/(perte) accumulé	3 457 690,37	3 457 690,37	3 516 297,72
Droit d'occupation	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	Résultat économique de l'exercice	212 804,95		-758 922,68
Licences d'utilisation de logiciels	209 080,02	180 126,90	174 066,90	TOTAL CAPITAL	3 670 495,32	3 457 690,37	2 757 375,04
Amortissements	-1 995 086,15	-1 799 949,48	-1 809 402,53	C. PASSIFS NON COURANTS			
Sous-total	3 213 993,87	3 380 177,42	3 364 664,37	Provisions pour risques et charges			
Immobilisations corporelles				Affaires judiciaires	205 000,00	205 000,00	0,00
Matériel et mobilier	227 603,97	287 738,06	287 738,06	TOTAL PASSIFS NON COURANTS	205 000,00	205 000,00	0,00
Matériel informatique	1 254 831,92	1 191 693,72	1 189 349,22	D.PASSIFS COURANTS			
Amortissements	-1 269 903,53	-1 229 356,95	-1 325 453,93	Aantages du personnel	132 451,67	104 000,00	0,00
Sous-total	212 532,36	250 074,83	151 633,35	Dettes à court terme			
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	3 426 526,23	3 630 252,25	3 516 297,72	Dettes courantes	3 500 409,57	2 416 228,36	43 015,29
B. ACTIFS CIRCULANTS				Reports 2004 -> 2005 ¹	0,00	0,00	1 537 855,35
Stocks				Reports 2004 -> 2005 Fonds fiduciaire italien ¹	0,00	0,00	651 484,84
Publications	36 501,11	75 837,49	0,00	Autres dettes	135 284,89	133 911,43	133 999,09
Sous-total	36 501,11	75 837,49	0,00	<i>Décalages et régularisations</i>	665 408,19	652 368,73	883,89
Préfinancements à court terme				Préfinancements reçus d'entités consolidées de la CE	5 833 547,72	18 010 849,91	0,00
Préfinancements à court terme	1 266 274,16	1 631 710,02	0,00	Autres dettes à court terme sur des entités consolidées de la CE	14 425 505,77	3 593 132,01	0,00
Sous-total	1 266 274,16	1 631 710,02	0,00	TOTAL PASSIFS COURANTS	24 692 607,81	24 910 490,44	2 367 238,46
Créances à court terme							
Créances courantes	48 364,05	23 753,68	23 753,68				
Créances diverses	67 591,53	0,00	0,00				
Autres	51 070,88	34 197,36	1 910,54				
Créances à court terme avec entités consolidées	7 178,62	7 450,20	0,00				
Sous-total	174 205,08	65 401,24	25 664,22				
Valeurs disponibles							
Comptes bancaires	23 664 146,55	23 167 361,11	1 580 032,86				
Régie d'avances	450,00	2 618,70	2 618,70				
Sous-total	23 664 596,55	23 169 979,81	1 582 651,56				
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	25 141 576,90	24 942 928,56	1 608 315,78				
TOTAL	28 568 103,13	28 573 180,81	5 124 613,50	TOTAL	28 568 103,13	28 573,180,81	5 124 613,50

¹ À partir de 2005, le poste report n'est plus utilisé.

4. Analyse des flux de trésorerie

Flux de trésorerie des activités d'exploitation	2005
Bénéfice d'exploitation	213 639,32
Ajustements	
Amortissement (Immobilisations incorporelles) +	195 136,67
Amortissement (Immobilisations corporelles) +	166 902,40
Augmentation avantages du personnel	28 451,67
Diminution réduction valeur / clients douteux	3 415,69
Diminution Stocks	39 336,38
Diminution Préfinancements à court terme	365 435,86
Augmentation Créances à court terme	-112 491,11
Diminution Créances des entités consolidées (CE)	271,58
Diminution Dettes à court terme	1 098 594,13
Augmentation Dettes des entités consolidées (CE)	-1 344 928,43
Pertes sur la vente de bâtiments ou d'équipement	451,25
<i>Flux net de trésorerie des activités d'exploitation</i>	654 215,41
Flux de trésorerie sur prêts et emprunts	
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-158 764,30
<i>Flux net de trésorerie sur activités d'investissement</i>	-158 764,30
Activités d'investissement	
Dépenses financières	-834,37
<i>Flux net de trésorerie sur activités de financement</i>	-834,37
Augmentation nette des valeurs disponibles	494 616,74
<i>Valeurs disponibles au début de la période</i>	23 169 979,81
<i>Valeurs disponibles à la fin de la période</i>	23 664 596,55

En raison du passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'engagement, il est impossible de comparer l'analyse des flux de trésorerie de 2005 avec celle de 2004.

En ce qui concerne les activités d'exploitation, le ETF ne détient pas de provisions pour les dettes à long terme, les créances, les préfinancements et les postes exceptionnels.

En ce qui concerne les activités d'investissement, le ETF n'a pas perçu de revenus provenant de la vente d'immobilisations, d'activités financières ou de reclassements.

5. Compte du résultat budgétaire

	31/12/2005	31/12/2004
Recettes		
Subventions communautaires	18 500 000,00	17 600 000,00
Autres bailleurs de fonds - ministère italien des affaires étrangères	479 231,55	800 000,00
Autres bailleurs de fonds - CE - convention ETE MED	2 500 000,00	0,00
Autres bailleurs de fonds - CE - convention Tempus TA 2004/05	1 739 104,04	0,00
Recettes diverses	33 544,25	79 824,88
Total recettes (a)	23 251 879,84	18 479 824,88
Dépenses		
<i>Personnel - Titre I du budget</i>		
Paievements	11 309 760,87	11 121 967,10
Crédits reportés	477 594,00	122 768,09
<i>Administration - Titre II du budget</i>		
Paievements	1 232 309,16	1 212 795,76
Crédits reportés	326 220,59	247 130,61
<i>Activités d'exploitation - Titre III du budget</i>		
Paievements	2 818 340,84	3 448 998,70
Crédits reportés	1 925 334,27	1 167 956,65
<i>Recettes affectées - Titre IV</i>		
Paievements	123 005,87	260 126,31
Crédits reçus - non payés en 2005	356 225,68	539 873,69
<i>CE - convention ETE MED - Titre V</i>		
Paievements	135 432,60	0,00
Crédits reçus - non payés en 2005	2 364 567,40	0,00
<i>CE - convention Tempus TA 2004/05 - Titre VI</i>		
Paievements	677 042,12	0,00
Crédits reçus - non payés en 2005	1 062 061,92	0,00
Total dépenses (b)	22 807 895,32	18 121 616,91
Résultat budgétaire pour l'exercice financier (a-b)	443 984,52	358 207,97
Solde de l'exercice précédent	-758 922,68	-1 317 732,02
Crédits reportés et annulés	387 801,79	204 409,92
Remboursements à la Commission européenne	0,00	0,00
Variations des capitaux propres	0,00	
Différences de change	1 452,30	-3 808,55
Solde pour l'exercice financier	74 315,93	-758 922,68

6. Rapprochement résultat budgétaire, résultat économique

	2005	2004
Résultat budgétaire	443 984,52	-758 922,68
Impact du résultat budgétaire	443 984,52	-758 922,68
Impact de l'acquisition d'immobilisés et de l'amortissement	-203 726,02	113 954,53
<i>Acquisition d'immobilisés incorporels</i>	28 953,12	6 060,00
<i>Acquisition d'immobilisés corporels</i>	129 811,18	2 344,50
<i>Cessions d'immobilisés corporels</i>	-126 807,07	0,00
<i>Amortissement</i>	-362 039,07	105 550,03
<i>Cessions suite à l'amortissement</i>	126 355,82	0,00
Impact de l'activation de certains postes	-39 336,38	75 837,49
<i>Stock</i>	-39 336,38	75 837,49
Impact des charges à imputer de l'exercice	386 215,41	761 572,27
<i>Reports</i>	373 513,76	577 582,77
<i>Charges à imputer sur les préfinancements</i>	12 701,65	183 989,50
Remboursement de charges à imputer à l'année	-761 572,27	
<i>Reports</i>	-577 582,77	
<i>Charges à imputer</i>	-183 989,50	
Création de provisions	0,00	-205 000,00
Annulation de provisions	0,00	0,00
résultat budgétaire négatif cumulé années antérieures		758 922,68
Autres impacts	331 298,38	3 470 248,76
<i>Dépenses reportées</i>	51 070,88	34 197,36
<i>Ministère italien des affaires étrangères</i>	0,00	0,00
<i>Préfinancements reçus d'entités communautaires</i>	0,00	0,00
<i>Autres dettes</i>	-132 451,67	-104 000,00
<i>Créances diverses</i>	24 877,38	23 753,68
<i>Reclassements</i>	0,00	3 516 297,72
<i>Reports annulés</i>	387 801,79	0,00
Résultat à rembourser à la DG EAC	74 315,93	
Total Ajustements	231 179,57	4 216 613,05
Résultat économique	212 804,95	3 457 690,37

7. Soldes de banque

	31.12.2005	Consolidé 31.12.2004
ETF		
ETF euros national	982 701,63	9 603,88
ETF euros	1 951 348,62	877 941,67
ETF ministère italien des affaires étrangères	701 301,30	692 487,31
ETF régie d'avances	450,00	2 618,70
	3 635 801,55	1 582 651,56
Conventions VET		
Royamount	18 208,75	17 888,73
BI-98.01	0,00	39 313,11
	18 208,75	57 201,84
Convention ETE MED		
ETE MED	2 397 266,87	0,00
	2 397 266,87	0,00
Conventions assistance technique Tempus		
Tempus TACIS TA 2002	322 824,33	317 038,45
Tempus CARDS TA 2002	276 574,01	271 600,28
Tempus MEDA TA 2003	49 391,48	48 523,50
Tempus TA CARDS/MEDA/TACIS 2003-2004	669 594,76	1 217 990,54
Tempus TA CARDS/MEDA/TACIS 2004-2005	1 070 028,71	0,00
	2 388 413,29	1 855 152,77
Projets Tempus		
Bourses Tempus Cards/Phare	7 541 524,28	10 026 835,06
Bourses Tempus Tacis	7 602 494,90	9 547 211,09
Bourses Tempus Meda	80 886,91	100 927,49
	15 224 906,09	19 674 973,64
Total	23 664 596,55	23 169 979,81

Les conventions sont des accords entre la Commission et le ETF. Ce sont des fonds de type pluriannuel. Ils n'ont pas d'impact sur le résultat économique de l'ETF car ils sont versés à des bénéficiaires finaux ou remboursés s'ils n'ont pas été dépensés. Ces fonds sont comptabilisés dans les « dettes à court terme » dans le bilan. Cette règle s'applique également aux intérêts reçus. Veuillez noter qu'à l'avenir, les activités Tempus diminueront à nouveau car la Commission exécute les paiements relatifs aux projets Tempus directement à partir de Bruxelles.

5. Remarques sur les états financiers

au 31 décembre 2005

Règles et principes comptables

Les principes comptables appliqués sont conformes aux dispositions du règlement financier de l'ETF, adopté par le conseil de direction de l'ETF le 7 janvier 2003, et complété par le règlement d'exécution adopté le 8 septembre 2003.

L'ETF base ses règles de comptabilité sur celles appliquées par la CE. Celles-ci ont été établies en conformité avec les normes de comptabilité publique internationale (IPSAS) publiées par l'International Federation of Accountants (IFAC).

Depuis 2005, les comptes sont présentés sur la base de la comptabilité d'engagement qui remplace la comptabilité de caisse. Cela veut dire que les transactions et autres événements sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent (et plus seulement à la réception ou au versement des fonds ou de leur équivalent). Ils sont donc enregistrés dans les livres de comptes et comptabilisés dans les relevés financiers des périodes auxquelles ils se rapportent. Les éléments comptabilisés dans le cadre de cette méthode sont les actifs, les passifs, les actifs nets/fonds propres, les recettes et les dépenses

Conversion en euros

Le budget de l'ETF est préparé et exécuté en euros et les comptes sont présentés en euros. Certaines opérations relatives au personnel sont converties aux taux nationaux, au moyen des taux de change de l'euro annoncés dans la série C du Journal officiel des Communautés européennes et conformément aux dispositions statutaires en la matière. Tous les engagements budgétaires et juridiques sont établis en euros.

Éléments des états financiers

Les états financiers comportent les postes suivants:

1. compte de résultat économique;
2. état de variation des capitaux propres;
3. bilan;
4. analyse des flux de trésorerie.

Les états suivants sont fournis pour contribuer à la présentation d'une image fidèle et sincère:

5. compte de résultat budgétaire;
6. rapprochement résultat budgétaire et résultat économique;
7. soldes bancaires

1. Compte de résultat économique

Le compte de résultat économique est l'équivalent d'un « compte des profits et pertes » il présente les revenus, les dépenses et les revenus/pertes nets de l'exercice et, c'est-à-dire le « résultat économique ». Celui-ci est déterminé en déduisant le total des dépenses du total des revenus. Cette différence est augmentée ou diminuée par les résultats économiques des années précédentes et en particulier par les montants remboursés à la Commission.

Recettes d'exploitation

Les recettes sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises. Cela veut dire, concernant la subvention de la Commission, au moment de l'adoption du budget annuel et pour ses autres financements, lors de la signature du contrat. En ce qui concerne les financements provenant d'autres sources, les recettes sont acquises à la réception du paiement.

Les recettes d'exploitation sont ventilées de la manière suivante:

- La subvention annuelle de la Commission

Le revenu associé à la subvention de la Commission comporte la subvention annuelle de la Commission pour un montant de Euro 18.500.000,00 diminué du montant à rembourser c.-à-d. Euro 74.315,93, donnant un total de Euro 18.425.684,07.

Sont ajoutés à ceci les revenus divers accumulés d'un montant de Euro 57.861,87. Ces revenus correspondent par exemple aux fonds récupérés des contractants et du gain sur taux de change. Le montant total de la subvention est donc de Euro 18.483.545,94.

La subvention de la Commission provient des lignes budgétaires B7 664 (relations extérieures) et B7 033 (activités liées à l'élargissement) du budget général de la Commission.

■ Autres recettes d'exploitation

Les contributions du Fonds fiduciaire italien, ainsi que de la Commission européenne pour le projet ETE MED et pour le projet assistance technique Tempus 2004/05. Ce type de financement est désigné sous le terme « recettes affectées ».

Dépenses administratives et opérationnelles

Au sens du calcul du solde de l'exercice, les dépenses font référence aux paiements sur crédits de l'exercice, auxquels s'ajoutent les dépenses accumulées afférentes aux engagements du même exercice financier qui sont reportées à l'exercice suivant.

Les paiements enregistrés dans les comptes sont ceux qui ont été autorisés et effectués par le comptable avant le 31 décembre 2005.

Le report des crédits est limité au seul exercice suivant, sauf en ce qui concerne les recettes affectées. Les crédits relatifs aux recettes affectées peuvent être reportés jusqu'à la date finale de l'accord y afférent.

Le report est de droit lorsqu'il correspond à un engagement juridiquement contraignant restant à payer; il est soumis à l'autorisation préalable du conseil de direction dans tous les autres cas.

Les dépenses se divisent en dépenses administratives, opérationnelles et financières ainsi qu'en paiements liés aux recettes affectées.

- Les dépenses administratives englobent 1) les paiements liés au personnel, y compris les dépenses accumulées liées aux congés du personnel qui n'ont pas été pris durant l'exercice, 2) les coûts liés aux stocks et aux immobilisations y compris les amortissements, et 3) d'autres dépenses administratives notamment liées à l'infrastructure et au matériel, y compris les pertes liées au taux de change.
- Les dépenses opérationnelles sont dans l'ensemble liées à l'exécution du programme de travail de l'ETF. Elles comprennent les montants liés à l'exécution de projets financés en dehors de la subvention annuelle de l'ETF c'est-à-dire les recettes affectées.
- Les dépenses financières comprennent les frais bancaires et les arrondis.

2. État de la variation des capitaux propres

En général, l'état de variation des capitaux propres comprend seulement le résultat économique de l'exercice. Cependant, en raison du changement de méthode de comptabilité, le solde d'ouverture 2005 a donné lieu à des variations exceptionnelles du capital par rapport au 31 décembre 2004.

Les ajustements suivants s'expliquent par les changements de politique de comptabilité représentant au total 700 315,33 euros:

- Les reports de droit sont éliminés des postes budgétaires lorsque l'évaluation des dépenses liées à 2005 concernant les reports de droit est comptabilisée dans les dettes à court terme. Ce changement représente 1 537 855,35 euros pour les crédits à reporter éliminés et - 960 272,58 euros pour les dépenses estimées liées à 2005.

- Les immobilisations et les stocks sont combinés et présentés sous la forme d'un actif unique possédant une valeur nette unique. La méthode d'amortissement a changé d'un amortissement annuel à un amortissement mensuel. Cela produit une variation totale de 189 792,02 euros
- Les préfinancements sont éliminés du poste des dépenses budgétaires et sont imputés aux actifs sous le titre « préfinancements à court terme », lorsque l'estimation des travaux achevés en 2005 est déclarée au poste « dettes à court terme ». Sous l'effet de ce changement, un montant de 1 631 710,02 euros est imputés aux préfinancements et un montant de – 1 447 720,52 euros aux travaux achevés estimés.
- Les reports de droit liés aux recettes affectées sont éliminés des postes budgétaires et sont neutralisés en tant que recettes encaissées. Par conséquent ils n'ont aucun effet sur le résultat d'ensemble. Le montant reclassé représente plus ou moins 651 484,84 euros.
- Les congés qui n'ont pas été pris en 2005 sont imputés au poste « autres dettes ». Cela donne lieu à une variation de – 104 000 euros.
- Les montants versés en 2004, liés aux activités de 2005, sont enregistrés dans l'actif à la rubrique « décalages et régularisations ». Cela donne lieu à une variation de 34 197,36 euros.
- Le montant concernant les prévisions de recettes impayées figure dans l'actif à la rubrique « créances courantes ». Cela donne lieu à une variation de 23 753,68 euros.
- La provision pour affaires judiciaires est enregistrée à la rubrique Passif dans « provisions pour risques et charges ». Cela donne lieu à une variation – 205 000 euros.

3. Bilan

Le bilan est une liste détaillée faisant apparaître tous les éléments d'actif et de passif ainsi que les fonds propres reflétant la situation financière d'une entreprise à une date précise. Pour l'ETF, cette date est le 31 décembre 2005.

Actif

Actif immobilisé

L'actif immobilisé comprend les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles.

- Les immobilisations incorporelles représentent les droits d'occupation des locaux et les licences d'utilisation des logiciels. L'amortissement relatif aux droits d'occupation des locaux est calculé sur la base du contrat de location faisant suite à la contribution financière allouée pour les travaux de restauration. Les frais de location annuelle sont symboliquement de 1 euro.
- Les immobilisations corporelles représentent tous les biens meubles (matériel informatique, installations techniques et mobilier) dont le prix d'achat est supérieur à 420 euros et qui sont évalués à leur valeur d'acquisition en monnaies nationales, convertie en euros aux taux de change comptable en vigueur à la date de l'achat.

Pour donner une image fidèle et sincère de l'actif immobilisé de l'ETF, des modifications de la méthode ont été appliquées en 2005. Avec le solde d'ouverture de 2005, au lieu de calculer l'amortissement sur la base de la date d'autorisation du paiement, on a utilisé la date de commencement de l'usage. Dans le courant de l'exercice, il est apparu que cette méthode d'amortissement ne donnerait pas une valeur exacte de l'actif de l'ETF. Cela s'explique par le fait que le logiciel d'inventaire mis en place en 2002 ne contient pas de données historiques sur l'usage. Par conséquent, on a redonné à tort une valeur à des éléments anciens de valeur nulle. Pour rectifier cette anomalie, on a pris comme base la date de livraison pour le calcul de l'amortissement et on a procédé à une ré-évaluation de tout l'actif. L'autre modification importante de la méthode concerne les amortissements annuels utilisés jusqu'en 2004. À partir de 2005, l'amortissement est calculé tous les mois.

À partir de 2005, l'actif immobilisé n'est plus inscrit au compte des dépenses; il est enregistré immédiatement en tant qu'actif dans le bilan. L'amortissement ne représente plus une correction de la valeur réelle mais est désormais comptabilisé parmi les dépenses. L'amortissement a une influence sur le résultat de l'exercice financier. La valeur comptable nette de l'actif immobilisé est présentée dans les deux tableaux ci-dessous.

Immobilisations incorporelles

	Droits d'occupation des locaux	Licences d'utilisation des logiciels	Total
A. Prix d'achat:			
Exercice précédent:	5 000 000,00	174 066,90	5 174 066,90
Correction du solde d'ouverture:		6 060,00	6 060,00
Valeur au 1.1.2005	5 000 000,00	180 126,90	5 180 126,90
Changements en cours d'exercice			
<i>Additions</i>		28 953,12	28 953,12
<i>Retraits</i>			
<i>Correction sur la valeur du solde</i>			0,00
Fin de l'exercice:	5 000 000,00	209 080,02	5 209 080,02
B. Amortissement			
Cumulé pour les exercices précédents:	1 666 666,66	142 735,87	1 809 402,53
Correction du solde d'ouverture:		-9 453,05	-9 453,05
Valeur au 1.1.2005	1 666 666,66	133 282,82	1 799 949,48
Changements en cours d'exercice:			
<i>Additions</i>	166 666,66	28 470,01	195 136,67
<i>Retraits</i>			
<i>Corrections sur la valeur du solde</i>			0,00
Fin de l'exercice:	1 833 333,32	161 752,83	1 995 086,15
Valeur nette (A + B)	3 166 666,68	47 327,19	3 213 993,87

Immobilisations corporelles

	Installations, machines et mobilier	Matériel informatique	Total
A. Prix d'achat:			
Exercice précédent:	287 738,06	1 189 349,22	1 477 087,28
Correction du solde d'ouverture:	0,00	2 344,50	2 344,50
Valeur au 1.1.2005	287 738,06	1 191 693,72	1 479 431,78
Changements en cours d'exercice:			
<i>Additions</i>	18 170,48	111 640,70	129 811,18
<i>Retraits</i>	78 304,57	48 502,50	126 807,07
Fin de l'exercice:	227 603,97	1 254 831,92	1 482 435,89
B. Amortissement			
Cumulé pour les exercices précédents:	262 400,67	1 063 053,26	1 325 453,93
Correction du solde d'ouverture:	-3 980,60	-92 116,38	-96 096,98
Valeur au 1.1.2005	258 420,07	970 936,88	1 229 356,95
Changements en cours d'exercice:			
<i>Additions</i>	16 829,19	150 073,21	166 902,40
<i>Retraits</i>	78 304,57	48 051,25	126 355,82
<i>Corrections sur la valeur du solde</i>	0,00	0,00	0,00
Fin de l'exercice:	196 944,69	1 072 958,84	1 269 903,53
Valeur nette (A + B)	30 659,28	181 873,08	212 532,36

Les taux d'amortissement annuels appliqués à l'actif immobilisé sont les suivants::

Logiciels et matériels informatiques	25%
Matériel de télécommunication et d'audiovisuel	25%
Imprimerie, affranchissement, sécurité, immeubles, outillage	12,5%
Mobiliers	10%

Stocks

À partir de 2005, les publications sont enregistrées dans les stocks de l'ETF et non plus dans les « coûts ». Bien que la valeur commerciale des publications soit nulle, leur valeur de remplacement est estimée à 36 501,11 euros.

Préfinancements à court terme

Les préfinancements sont des paiements représentant pour leurs bénéficiaires une avance de trésorerie. Ils peuvent être divisés en plusieurs paiements décaissés au cours d'une période définie dans l'accord de préfinancement concerné. À la fin de l'exercice, les montants des préfinancements en suspens sont évalués au montant d'origine moins les montants rendus, les montants éligibles liquidés et, les montants éligibles estimés qui ne sont pas encore liquidés à la fin de l'exercice et les réductions de valeur. Auparavant, avant l'adoption de la comptabilité d'engagement, les préfinancements n'étaient pas enregistrés dans l'actif de l'ETF, mais dans les coûts.

Créances à court terme

À la rubrique « créances à court terme », figurent les montants que doivent les clients et d'autres débiteurs, les avances versées au titre des missions en cours, les dépenses reportées et les créances sur des entités consolidées.

Comptes de trésorerie

Les valeurs disponibles sont comptabilisées dans le bilan au prix coûtant. Elles comprennent la caisse, les dépôts bancaires, les paiements envoyés aux banques et les intérêts reçus en janvier concernant 2005. Par rapport aux exercices précédents, on remarque un changement important qui concerne l'inclusion cette année des fonds des conventions.

Passif

Capital

Le capital se compose des bénéfices/déficit accumulés des années précédentes auxquels s'ajoute le résultat économique de l'exercice. (Voir également le tableau 2, état de variation des capitaux propres.)

Provisions pour risques et charges

À la rubrique des provisions figurent les charges reportées telles que les dettes à court terme et les régularisations lorsqu'il existe une incertitude concernant l'échéance ou le montant des dépenses futures nécessaires pour la liquidation de l'obligation légale. Une provision de ce type est prévue en 2005 concernant une affaire en instance.

Avantages du personnel

Les avantages du personnel regroupent tous les paiements effectués par une entité en échange de services rendus par les salariés. À l'ETF, les congés qui n'ont pas été pris durant l'exercice sont enregistrés comme tels.

Dettes à court terme

Les sommes dues aux créiteurs pour des biens livrés ou des services exécutés (charges à imputer) et les préfinancements en attente venant de la Commission européenne ou d'autres institutions communautaires.

L'application de la comptabilité d'engagement a entraîné une augmentation considérable des montants enregistrés à la rubrique dettes à court terme en 2005 par rapport à l'exercice précédente. Les principaux facteurs ayant contribué à cette augmentation sont présentés ci-dessous.

- Dettes courantes d'un montant de 3 500 409,57 euros liées principalement aux dépenses accumulées estimées concernant les crédits à reporter à 2006 et dépenses accumulées estimées concernant les préfinancements versés par l'ETF aux contractants. Ce montant se ventile de la manière suivante:

Description	Montant
Fonds fiduciaire italien – intérêts accumulés en 2005	14 280,32
Reports - dépenses estimées relatives à 2005	2 232 556,74
Dépenses accumulées estimées concernant les préfinancements versés	1 253 572,51
TOTAL	3 500 409,57

- Préfinancements reçus d'entités consolidées (la CCE) notamment dans le contexte des conventions gérées par l'ETF. Ces montants n'étaient pas connus ni reconnus par l'entité de financement ou restaient à verser au contractant et sont donc enregistrés dans les préfinancements reçus. Le montant total concerné s'élève à 5 833 547,72 euros:

Description de la convention	DG ou service	Montant	Situation/remarques
COMM (Tempus TA C-M-T 2004/05)	DG EAC	1 062 061,92	fonds non dépensés
COMM (bourses Tempus PHARE/CARDS)	DG EAC	832 174,79	fonds non dépensés
COMM (bourses Tempus MEDA)	DG EAC	7817	fonds non dépensés
COMM (bourses Tempus TACIS)	DG EAC	1 492 610,68	fonds non dépensés
COMM (convention ETE MED)	DG AIDCO	2364 567,4	fonds non dépensés
SOUS-TOTAL		5 759 231,79	
Subvention de la CE	DG EAC	74 315,93	résultat 2005
SOUS-TOTAL		74 315,93	
TOTAL		5 833 547,72	

- À la rubrique « autres dettes à court terme sur des entités consolidées » sont enregistrés les montants qui étaient dus à la Commission européenne et confirmés par les entités. L'ETF attendait des notes de débit de la Commission avant de procéder au paiement. Le montant total concerné représente 14 425 505 euros et concerne principalement des fonds non dépensés et des intérêts accumulés sur les conventions et en particulier les bourses Tempus comme nous l'avons indiqué ci-dessous.

Un montant inférieur est associé aux services fournis par d'autres services de la Commission et d'autres agences, entre autres la traduction, 72 663,06 euros

Description de la convention	DG ou service	Montant	Situation/remarques
Conventions d'assistance technique Tempus	DG EAC	1 318 384,58	4 conventions en voie de clôture
Bourses Tempus PHARE/CARDS	DG EAC	6 676 404,20	fonds non dépensés relatifs à des projets clôturés et intérêts accumulés
Bourses Tempus MEDA	DG EAC	72 713,16	fonds non dépensés relatifs à des projets clôturés et intérêts accumulés
Bourses Tempus TACIS	DG EAC	6 076 329,62	fonds non dépensés relatifs à des projets clôturés et intérêts accumulés
Convention Royaumont	DG AIDCO	18 208,75	convention en voie de clôture
SOUS-TOTAL		14 162 040,31	

Subvention de l'ETF - intérêt à recouvrer	DG EAC	190 802,40	
Services de diverses entités communautaires		72 663,06	TRAD-PMO-OIB-OPOCE
SOUS-TOTAL		263 465,46	
TOTAL		14 425 505,77	

4. Analyse des flux de trésorerie

L'analyse des flux de trésorerie représente les mouvements de trésorerie, autrement dit la différence entre les encaissements et les décaissements au cours d'une période déterminée. Le solde d'ouverture de 2005 présente une différence considérable avec le solde de clôture de 2004. Cela s'explique par l'intégration en 2005 de mouvements de trésorerie afférents aux conventions gérées par l'ETF.

5. Compte de résultat budgétaire

Le résultat budgétaire et son rapprochement avec le résultat économique sont présentés pour broser un tableau plus complet pour le lecteur et pour démontrer la différence entre le résultat économique et le résultat budgétaire. Ces données permettent de relier le résultat établi au moyen de la méthode comptable utilisée en 2004 à celui obtenu en 2005 avec la nouvelle méthode. Le résultat économique est rapproché du résultat budgétaire au tableau 6.

Le résultat budgétaire de 2005 représente la différence entre:

- les recettes encaissées enregistrées durant cet exercice financier;
- le volume des décaissements effectués à partir des crédits de l'exercice financier concerné, plus les crédits du même exercice financier reportés à l'exercice financier suivant;
- les annulations des crédits reportés de l'exercice financier précédent.

Cette différence est augmentée ou réduite par:

- le solde résultant des profits et pertes de change enregistrés durant l'exercice financier;
- les résultats des années précédentes remboursés à la Commission.

6. REMARQUES SUR L'EXECUTION DU BUDGET ET LA GESTION FINANCIERE

1. Introduction

Principes budgétaires

Les principes budgétaires adoptés par l'ETF sont conformes aux dispositions associées du règlement financier de l'ETF adopté par le conseil de direction de l'ETF le 7 janvier 2003 et complété par le règlement d'exécution adopté le 8 septembre 2003. L'établissement et l'exécution du budget de la Fondation respectent donc les principes d'unité et de vérité budgétaire, d'annualité, d'équilibre, d'unité de compte, d'universalité, de spécialité, de bonne gestion financière et de transparence.

Structure du budget

L'état des dépenses du budget de l'ETF est présenté selon une nomenclature comportant une classification par destination. Il est donc divisé en six titres dont chacun se divise en chapitres, articles et postes.

L'ETF applique la nomenclature et la structure employées par la Commission européenne pour les titres 1, 2 et 3. Les titres 1 et 2 concernent les dépenses administratives tandis que le titre 3 est réservé aux dépenses opérationnelles.

- Le titre 1 englobe les dépenses relatives au personnel autorisées dans le tableau des effectifs de l'ETF et les dépenses concernant le personnel extérieur (y compris le personnel auxiliaire) et d'autres dépenses de gestion (y compris les frais de représentation et les frais de réunion);
- Le titre 2 couvre les dépenses liées aux immeubles et d'autres dépenses connexes telles que le nettoyage et l'entretien, les locations, les télécommunications, l'eau, le gaz et l'électricité; et les dépenses administratives.
- Le titre 3 couvre les dépenses relatives aux activités de l'ETF et notamment l'exécution de son programme de travail.

Les titres 4, 5 et 6 concernent les budgets des recettes affectées et des recettes associées à des contrats ou conventions particuliers conclus avec la CE et d'autres bailleurs de fonds. Ils se définissent de la manière suivante:

- Le titre 4 représente la contribution du ministère italien des affaires étrangères.
- Le titre 5 représente la convention ETE-MED de la Commission européenne.
- Le titre 6 représente la convention Tempus TA 2004/05 de la Commission européenne.

Le tableau sur l'exécution du budget dénote une anomalie concernant les montants enregistrés aux rubriques « budget approuvé » et « crédits disponibles » au titre 6. Cela s'explique par la deuxième prorogation de cette convention qui n'a été approuvée que le 16 décembre 2005. Cette prorogation sera enregistrée dans le budget révisé de 2006, les fonds supplémentaires de 1 040 260,09 euros qui lui sont liés ayant pourtant été débloqués en 2005.

- L'exécution du budget est préparée sur la base d'une « comptabilité de caisse modifiée ». Le terme « modifiée » renvoie au fait que les montants reportés annuels sont inclus dans le budget.
- Les montants reportés sont associés aux engagements juridiques conclus durant l'exercice budgétaire. Ces montants sont liés au paiement de sommes dues concernant ces engagements à la fin de l'exercice.
- Le terme « engagement juridique » renvoie par exemple à des contrats ou à d'autres accords signés et à des commandes placées.

- Dans le contexte de l'exécution du budget, le terme « dépenses » recouvre les crédits d'engagements utilisés. Les crédits d'engagement utilisés sont des engagements payés en 2005 et des engagements (en partie) reportés sur 2006.

Un résumé de l'exécution budget en 2005 et 2004 est fourni ci-contre. Des remarques concernant les aspects les plus pertinents de l'exécution du budget par titre, chapitre et poste et des renseignements complets sur l'exécution du budget en 2005 sont donnés vers la fin de la présente section et sont résumés dans la partie 5 « Utilisation des crédits ».

2. Exécution du budget en 2005 et 2004

2005								
	Budget autorisé 2005	Crédits disponibles	Engagés	Engagements payés en 2005	Engagements reportés de droit	Crédits non engagés reportés à 2006	Total des dépenses	Engagés sur les crédits
Titre 1	11 942 000,00	11 942 000,00	11 787 354,87	11 309 760,87	477 594,00	0,00	11 787 354,87	98,71%
Titre 2	1 568 027,56	1 568 027,56	1 558 529,75	1 232 309,16	326 220,59	0,00	1 558 529,75	99,39%
Titre 3	4 989 972,44	4 989 972,44	4 743 675,11	2 818 340,84	1 925 334,27	0,00	4 743 675,11	95,06%
Total subvention annuelle	18 500 000,00	18 500 000,00	18 089 559,73	15 360 410,87	2 729 148,86	0,00	18 089 559,73	97,78%
Titre 4	479 231,55	479 231,55	357 075,90	123 005,87	234 070,03	122 155,65	357 075,90	74,51%
Total Fonds fiduciaire italien	479 231,55	479 231,55	357 075,90	123 005,87	234 070,03	122 155,65	357 075,90	74,51%
Titre 5	5 000 000,00	5 000 000,00	2 603 773,24	135 432,60	2 468 340,64	2 396 226,76	2 603 773,24	52,08%
Total ETE MED	5 000 000,00	5 000 000,00	2 603 773,24	135 432,60	2 468 340,64	2 396 226,76	2 603 773,24	52,08%
Titre 6	1 323 000,00	2 363 260,09	1 327 018,46	677 042,12	649 976,34	1 036 241,63	1 327 018,46	56,15%
Total Tempus TA 2004/05	1 323 000,00	2 363 260,09	1 327 018,46	677 042,12	649 976,34	1 036 241,63	1 327 018,46	56,15%
Total	25 302 231,55	26 342 491,64	22 377 427,33	16 295 891,46	6 081 535,87	3 554 624,04	22 377 427,33	84,95%
<i>Pour avoir une explication détaillée sur les titres 4, 5 et 6 concernant le niveau d'engagement et les crédits disponibles voir plus bas dans les remarques.</i>								
2004								
	Budget autorisé 2004		Engagés	Payés	Reports de droit		Total des dépenses	Engagés sur le budget
Titre 1	11 493 973,00		11 244 735,19	11 121 967,10	122 768,09		11 244 735,19	97,83%
Titre 2	1 470 027,00		1 459 926,37	1 212 795,76	247 130,61		1 459 926,37	99,31%
Titre 3	4 636 000,00		4 616 955,35	3 448 998,70	1 167 956,65		4 616 955,35	99,59%
Total subvention annuelle	17 600 000,00		17 321 616,91	15 783 761,56	1 537 855,35		17 321 616,91	98,42%
Titre 4	800 000,00		800 000,00	260 126,31	539 873,69		800 000,00	100,00%
Total	18 400 000,00		18 121 616,91	16 043 887,87	2 077 729,04		18 121 616,91	98,49%

3. Exécution des crédits de paiement 2005

	Crédits de paiement disponibles en 2005	Payés en 2005	Crédits de paiement reportés à 2006	Crédits de paiement annulés en 2005	Payés sur les crédits 2005
Titre 1 (C1 + C8)	12 064 768,09	11 419 601,30	0,00	645 166,79	94,65%
Titre 2 (C1 + C8)	1 815 158,17	1 459 760,93	0,00	355 397,24	80,42%
Titre 3 (C1 + C8)	4 620 073,74	3 631 102,20	0,00	988 971,54	78,59%
Subvention annuelle totale	18 500 000,00	16 510 464,43	0,00	1 989 535,57	89,25%
Titre 4 - 2005	479 231,55	123 005,87	356 225,68	0,00	25,67%
Titre 4 - années précédentes	651 484,84	342 302,33	309 182,51	0,00	52,54%
Total Fonds fiduciaire italien	1 130 716,39	465 308,20	665 408,19	0,00	41,15%
Titre 5	5 000 000,00	135 432,60	4 864 567,40	0,00	2,71%
Total ETE MED	5 000 000,00	135 432,60	4 864 567,40	0,00	2,71%
Titre 6	2 363 260,09	677 042,12	1 686 217,97	0,00	28,65%
Total Tempus TA 2004/05	2 363 260,09	677 042,12	1 686 217,97	0,00	28,65%
Projet Royaumeont	8 744,64	0,00	8 744,64	0,00	0,00%
BI-98.01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Tempus TA Cards 2002	258 739,44	0,00	258 739,44	0,00	0,00%
Tempus TA Tacis 2002	302 267,70	0,00	302 267,70	0,00	0,00%
Tempus TA Cards-Meda-Tacis 2003-04	868 578,50	221 760,35	646 818,15	0,00	25,53%
Tempus TA Meda 2003	46 315,78	0,00	46 315,78	0,00	0,00%
Tempus II Cards - bourses	8 474 458,71	2 322 702,47	6 151 756,24	0,00	27,41%
Tempus II Meda - bourses	49 878,15	3 233,91	46 644,24	0,00	6,48%
Tempus II Tacis - bourses	7 520 817,79	1 269 529,84	6 251 287,95	0,00	16,88%
Total conventions années précédentes	17 529 800,71	3 817 226,57	13 712 574,14	0,00	21,78%
Total tous crédits de paiement	44 523 777,19	21 605 473,92	20 928 767,70	1 989 535,57	48,53%

Afin de donner au lecteur un tableau complet des activités financières associées à l'exécution du budget, un tableau récapitulatif des paiements est présenté ci-dessus. Les chiffres relatifs aux paiements couvrent non seulement ceux qui ont été exécutés en 2005 au titre du budget 2005 mais aussi ceux qui ont été exécutés en 2005 au titre du budget d'années antérieures. Pour cette raison, les totaux des paiements indiqués par titre (1 à 6) ne correspondent pas à ceux enregistrés dans le tableau d'exécution du budget de la page précédente.

En 2005, des paiements ont été effectués concernant des conventions signées par l'ETF les années précédentes. Les données sur les anciennes conventions ne sont pas présentées dans le budget 2005 et ne sont pas indiquées dans le tableau sur l'exécution du budget. En effet, aucun nouvel engagement ne pouvait être établi en se basant sur ces conventions. Les montants disponibles pour le paiement en banque (désignés par « dettes à court terme » dans le bilan) relatifs à ces conventions sont supérieurs à ceux indiqués ici car ils comprennent les intérêts perçus et les remboursements de contractants. Ce type de recette ne peut pas être indiqué dans le budget relatif aux conventions car il doit être remboursé à la CE.

À la fin de l'exercice, les crédits de paiement restants relatifs à neuf conventions représentaient un montant total de 17 529 800,71 euros. Les crédits de paiement disponibles bien qu'importants, correspondent en général à des conventions inactives ou à des engagements concernant lesquels l'ETF attendait des notes de débit de la Commission avant de les clore définitivement. Cela dit, en 2005, un nombre limité d'opérations de paiement a été exécuté sur quatre des neuf conventions pour un montant total de 3 817 226,57 euros. En ce qui concerne ces conventions, la situation est la suivante:

- Le financement CE concernant la convention BI-98.01 a été déduit de l'intérêt accumulé. La convention a été close en juillet 2005.
- Aucun paiement n'a été effectué concernant les conventions Royaumeont, Tempus TA 2002 (CARDS & TACIS) et Tempus TA 2003 (MEDA). Les crédits de paiement restants

afférents à ces conventions devaient être remboursés à la CE. Ces crédits ont en fait été pleinement remboursés en 2006.

- Concernant la convention Tempus TA 2003-04, un montant de 221 760,35 euros a été versé aux contractants, le montant restant de 646 818,15 euros ayant été pleinement remboursé à la Commission en 2006.
- Les crédits de paiement restants relatifs aux trois bourses Tempus restantes sont principalement des montants à rembourser à la CE. Au total, un montant de 10 088 524,98 a été remboursé en 2006.

4. Remarques sur l'exécution du budget 2005

Titre 1 - Dépenses concernant les personnes liées à l'ETF

Chapitre 11 - Personnel en activité

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
10 842 000	10 766 700	10 698 680	99,37%

Ce chapitre concerne principalement les salaires et allocations connexes, les retraites et les frais d'assurance ainsi que les coûts liés à l'achat de services d'intérim et de conseil. Le budget associé au chapitre 11 repose sur l'occupation de 104¹ postes d'agent temporaire. Cependant, la rotation des effectifs (14, 3 %) a suscité des vacances de poste temporaires, l'occupation des postes d'agent temporaire en 2005 ayant en fait représenté, en 2005, 93 % du budget qui leur était affecté (occupation de 97,19 postes équivalents plein temps).

Spécification des virements budgétaires dans le chapitre 11

- Une réaffectation des ressources budgétaires entre l'article 110 (Agents occupant un emploi au tableau des effectifs) et l'article 111 (Autres agents) a eu lieu en vue de financer les coûts des agents auxiliaires supplémentaires qui ont été recrutés pour couvrir les absences d'agents temporaires (voir ci-dessus), des tâches supplémentaires et des devoirs exceptionnels.
- Une réaffectation des ressources budgétaires entre l'article 110 (Agents occupant un emploi au tableau des effectifs) et l'article 117 (Services supplémentaires) a été effectuée en raison de besoins accrus en personnel intérimaire (voir ci-dessus) et de l'utilisation de consultants de l'extérieur notamment pour l'introduction d'une gestion des ressources humaines basée sur les compétences ainsi que pour l'actualisation des processus de ressources humaines et pour des activités de suivi découlant de rapports d'audit;
- Une réaffectation des ressources budgétaires entre l'article 110 (Agents occupant un emploi au tableau des effectifs) et l'article 118 (Frais de recrutement et de transformation) a permis de financer le lancement de huit procédures de recrutement d'agents temporaires en 2005 et de 12 procédures de recrutement d'agents auxiliaires.

Chapitre 13 – Missions et déplacements

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
760 000	774 500	702 975	90,77%

Au total, en 2005, le personnel de l'ETF a effectué 709 missions, d'un coût moyen de 991 euros. Le crédit original du chapitre 13 « Missions et déplacements » a été augmenté en raison d'indications données par la Commission européenne à l'automne qu'il serait nécessaire de mener des activités de contrôle sur site plus intenses dans le cadre de l'assistance technique

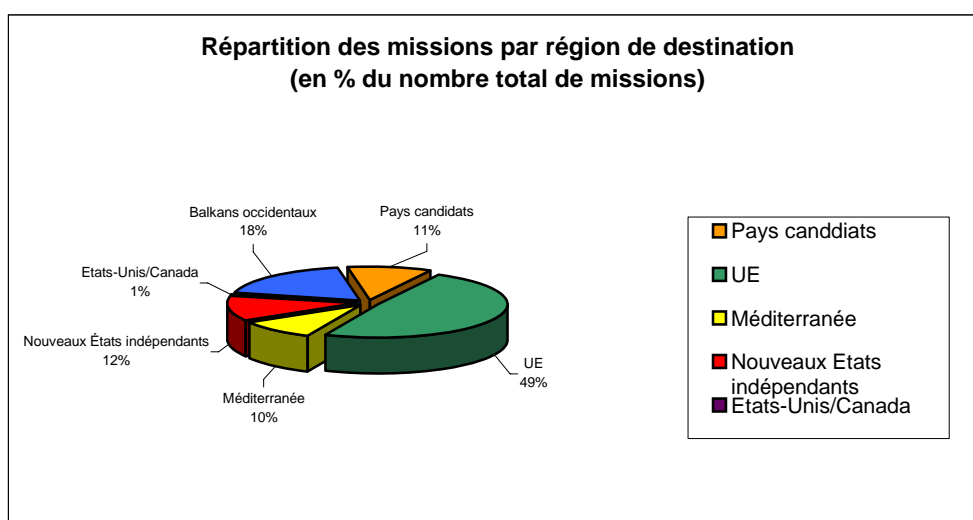
¹ Les chiffres relatifs aux effectifs sont établis en référence aux « Perspectives à moyen terme relatives aux ressources en personnel pour la période 2004-2006 », adoptées par le conseil de direction le 3 novembre 2003 (ETF-GB-03-028),

TEMPUS. Malheureusement, la décision finale de la Commission à ce sujet a été prise plus tard que prévu, ce qui a retardé l'exécution des missions envisagées à 2006.

La répartition des frais de mission par département pour 2005 est la suivante:

Départements/Unités	% total	Répartition des dépenses des missions « Opérations » par programme ou zone géographique	
		Programme	%
Opérations	81,32%	Programme Tempus	8,6%
		Europe orientale et Asie centrale	21,13%
		Europe du Sud-Est	30,97%
		Région méditerranéenne	21,06%
Services administratifs et centraux et communication extérieure	10,62%		
Direction et unité «Planification, contrôle et évaluation»	8,06%		
Total missions et frais de déplacement	100,00%		

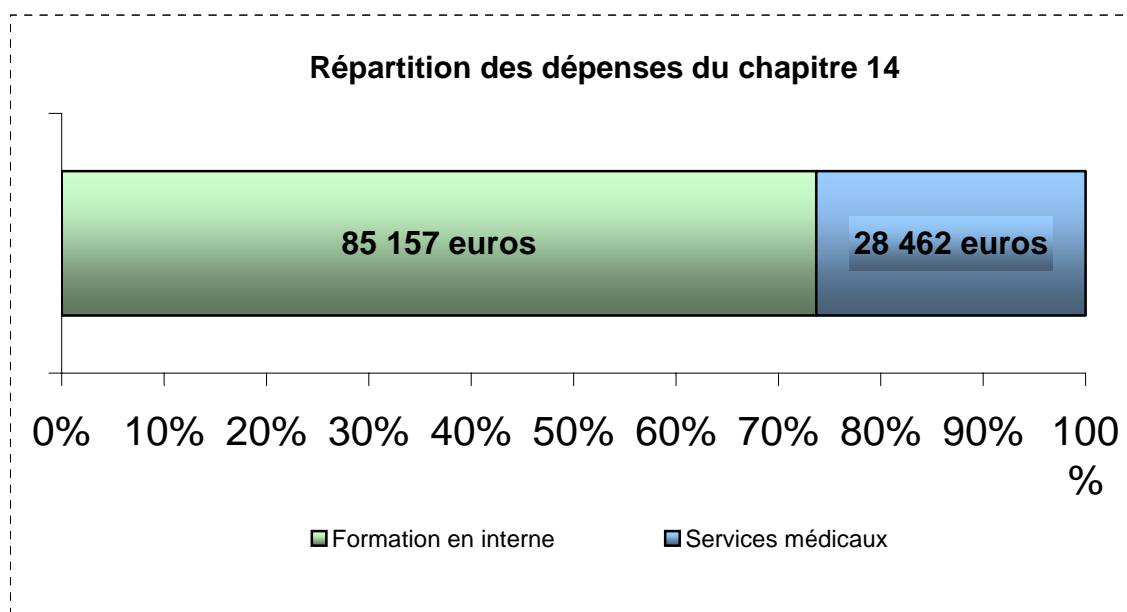
Près de la moitié des missions se sont déroulées dans l'Union européenne et en particulier à Bruxelles. Pour 2005, la répartition des missions par région de destination est la suivante:



Chapitre 14 - infrastructure à caractère socio-médical

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
140 000	120 800	113 619	94,06%

Le chapitre 14 couvre les dépenses relatives à la formation du personnel et au service médical, la majorité du budget étant consacrée à la formation.



Les coûts afférents à la formation (poste 440) couvrent:

- les activités de formation visant à améliorer l'efficacité de l'ETF, portant par exemple sur la gestion du temps, le développement des compétences relatives aux techniques de recrutement, la formation linguistique, le développement des compétences en matière de ressources humaines (motivation des équipes, enseignement individualisé, etc.), la formation en informatique, la sécurité du personnel envoyé en mission;
- la formation en matière de santé et de sécurité demandée par la législation italienne (loi 626).

En 2005, l'ETF est parvenue à utiliser plus efficacement son budget en matière de formation en participant à des activités de formation organisées par d'autres organismes et en favorisant les programmes de formation interne. En outre, une nouvelle initiative intitulée « programme de soutien à l'étude » a été lancée en 2005 pour permettre au personnel d'améliorer son expertise technique.

Le nombre de jours de formation suivis par le personnel de l'ETF enregistrés au poste 1440 a atteint 912, ce qui correspond en moyenne à 7,6 jours par personne. À ce chiffre s'ajoutent les jours de formation suivis dans le contexte d'une mission et qui sont donc enregistrés au poste 1300 (missions). L'ETF pense ainsi avoir atteint la moyenne de huit jours par membre du personnel qu'elle s'était fixée.

Les frais de services médicaux (poste 1430) sont constitués principalement des honoraires du médecin de l'ETF et des dépenses liées à des programmes de prévention.

Chapitre 15 - Échange de fonctionnaires et d'experts

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
290 000	265 000	262 744	99,15%

Ce crédit couvre les coûts de fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que des salariés du secteur privé détachés provisoirement à l'ETF. En soutenant ces échanges, la Fondation

profite de l'expertise acquise par les autorités nationales dans ses domaines d'activité. Les détachements augmentent également pour l'ETF la possibilité d'établir des réseaux avec les parties prenantes concernées et fournissent des possibilités de développement professionnel. La politique de l'ETF concernant l'utilisation d'experts nationaux détachés (END) a été mise en œuvre en 2005, dans le but d'ouvrir des possibilités à des experts qualifiés de pays partenaires et de faciliter le transfert des connaissances acquises en réduisant la durée moyenne de ces détachements de trois à quatre ans à environ deux ans. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières, les frais de déplacement et le remboursement partiel des coûts salariaux aux ministères ou organismes de tutelle.

Au total, sept experts nationaux ont été accueillis par l'ETF en 2005 (5,29 END équivalents plein temps). Ces experts ont collaboré avec les services opérationnels de l'ETF.

Chapitre 17 - Frais de réception et de représentation

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
15 000	15 000	9 337	62,25%

Ce chapitre couvre les dépenses de représentation (déjeuners, dîners, etc.) aux hôtes conviés par l'ETF dans le cadre de réunions. Étant donné la réduction des activités relatives à ce domaine, les dépenses enregistrées à ce chapitre sont relativement faibles.

Titre 2 - Immeuble, matériel et dépenses diverses de fonctionnement

Chapitre 20 « Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires »

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
544 815	648 317	648 306	100%

Ce chapitre couvre les dépenses de fonctionnement liées aux locaux et à la gestion des sites de l'ETF, telles que les services collectifs, le nettoyage et l'entretien, les locations, les assurances, l'ameublement des locaux, la sécurité et la surveillance.

Le budget approuvé a été augmenté pour couvrir l'augmentation des coûts relatifs aux services collectifs, c'est-à-dire le chauffage et l'électricité, ainsi que des dépenses imprévues liées en particulier aux éléments suivants:

- installation, par l'ETF, de ses propres unités de climatisation et amélioration du matériel de lutte incendie dans les centres de données et les archives de l'ETF. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une décision de principe de rendre l'ETF plus autonome et renforcera notre plan de rétablissement post-sinistre;
- augmentation plus rapide que prévu du coût des réparations et mesures d'entretien liées au vieillissement des locaux de l'ETF. En 2005, l'enveloppe du bâtiment a dû subir de nouveaux travaux de réparation;
- augmentation du nombre de travaux d'électricité mineurs;
- finalisation à la mi-2005 d'un appel d'offres ouvert concernant des services de nettoyage. Le montant du contrat attribué s'est avéré plus élevé que prévu.

Chapitre 21 « Traitement de données »

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
466 087	441 453	441 452	100%

Le chapitre 21 concerne toutes les dépenses liées au traitement de données, y compris l'achat d'applications logicielles standard, et les coûts de maintenance, de soutien et d'abonnement ainsi que de développement de systèmes logiciels. Les coûts relatifs à l'achat et à l'entretien du matériel et des accessoires figurent également dans ce chapitre budgétaire.

Les besoins relatifs à ce chapitre ont légèrement baissé en raison d'une diminution de la demande en matière de systèmes logiciels.

Chapitre 22 « Biens meubles et frais accessoires »

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
61 020	53 671	53 641	99,94%

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux installations techniques, au matériel de bureau, au mobilier, au transport et à la bibliothèque de l'ETF. Un fort pourcentage du budget est affecté à la location et à l'entretien de photocopieurs, de même qu'à l'acquisition de matériel nouveau, c'est-à-dire des projecteurs vidéo et des télécopieurs.

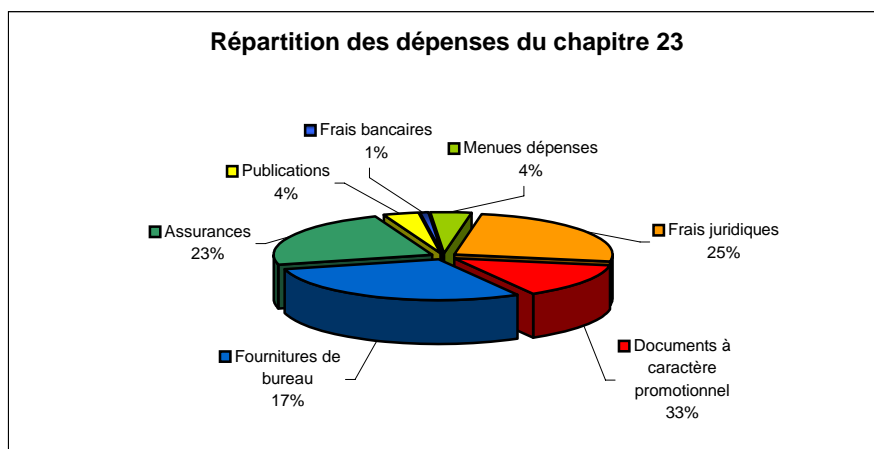
Les dépenses étaient conformes aux estimations bien que le budget ait été légèrement réduit pour permettre des transferts à des domaines prioritaires. Le renouvellement du mobilier a été moins important que prévu.

Chapitre 23 «Dépenses de fonctionnement administratif courant»

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
87 798	113 814	109 226	95,97%

Ce crédit concerne principalement les frais liés aux fournitures de bureau et à la papeterie. Les autres dépenses couvertes sont liées aux frais bancaires, aux frais judiciaires, aux assurances et aux publications (principalement au Journal officiel).

Le budget a été complété pour répondre en particulier à une demande accrue en matériel d'emballage (papeterie) pour les archives du projet Tempus qui ont dû être rapatriées à Bruxelles.



Chapitre 24 « Affranchissement et télécommunications »

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
165 780	178 273	177 823	99,75%

Ce crédit couvre les dépenses liées aux services postaux et de télécommunications. Ce budget est légèrement supérieur aux prévisions en raison de besoins accrus liés notamment au coût du rapatriement de la documentation administrative Tempus dans les archives centrales de la Commission et des volume et poids élevés des envois express concernant les conférences et les expositions. De plus, cette année, les frais de téléphone mobile ont atteint un niveau légèrement supérieur aux prévisions, en raison principalement de l'utilisation de ces appareils

durant les missions et manifestations extérieures et de l'adoption d'une politique visant à rendre le personnel plus facile à contacter.

Chapitre 25 « Frais généraux afférents aux réunions »

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
127 000	132 500	128 081	96,66%

Les fonds affectés à ce chapitre sont principalement destinés à couvrir les dépenses afférentes aux réunions statutaires du conseil de direction qui se sont déroulées en juin et en novembre 2005. Ils couvrent également les réunions ordinaires de tout le personnel qui ont lieu dans les locaux de l'ETF. Les dépenses ont été légèrement supérieures aux prévisions

Titre 3 - Dépenses résultant de l'exécution de la mission de l'ETF

Le titre 3 se compose de deux chapitres, 30 (dépenses opérationnelles) et 31 (activités du programme de travail).

Chapitre 30 - Dépenses opérationnelles

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
1 033 400	1 261 428	1 234 848	97,89%

Le chapitre 30 couvre la documentation, les publications à caractère général, les travaux de traduction et les réunions du collège consultatif.

Les principaux postes de ce chapitre sont les suivants:

Poste 3000 - Documentation

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
61 200	56 300	55 609	98,77%

Ce crédit couvre la création et l'entretien d'un centre de documentation, les abonnements aux journaux et périodiques spécialisés et l'achat de livres et de médias électroniques.

Cette année, une partie du budget a été consacrée à l'acquisition d'un nouveau système de gestion de bibliothèque qui augmentera la qualité et l'efficacité du service de bibliothèque et permettra par ailleurs aux utilisateurs de l'ETF et d'autres organisations d'accéder plus facilement aux sources de connaissance rassemblées dans la bibliothèque. En raison du lancement imminent d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un service de gestion des abonnements, le renouvellement de fin d'année de plusieurs abonnements a été différé, ce qui a donné lieu à un surplus de 4 900 euros qui ont été affectés à un autre poste.

Poste 3010 - Publications générales et communication extérieure

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
409 700	455 419	455 032	100%

Ce crédit est engagé pour financer toutes les dépenses associées aux publications générales de la Fondation et à la promotion de ses travaux, y compris la communication intérieure.

Il est destiné à couvrir les frais associés à la rédaction, la mise en forme, l'impression et la distribution de publications à caractère général, notamment la lettre d'information, le magazine, le document des faits marquants, etc. Il couvre également les coûts liés à la mise à jour du site web, l'organisation d'événements touchant à la communication (tels que les réunions du comité de rédaction, le séminaire à l'intention des médias etc.) et les productions de type multimédia. Les activités relatives aux médias sont également couvertes par cette ligne budgétaire, y compris le soutien relatif aux médias et la photographie.

Le crédit a été modifié par un transfert de fonds disponibles effectué par des départements opérationnels pour couvrir les activités supplémentaires destinées à la réunion des bailleurs de fonds en novembre et à l'élaboration de nouveaux produits de promotion de l'ETF.

Poste 3040 - Frais de traduction

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
357 000	479 585	479 539	100%

Ce budget a servi à couvrir les frais de traduction pendant l'exercice 2004. Le crédit a été augmenté pour faire face aux traductions supplémentaires effectuées durant l'exercice. Celles-ci ont été exécutées en réponse à une recommandation de l'évaluation extérieure de l'ETF menée en 2005, conseillant à celle-ci de diffuser un plus grand nombre de ses produits dans d'autres langues.

Poste 3050 - Réunions du collège consultatif et coûts afférents

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
200 000	239 624	238 689	99,61%

Le collège consultatif est un organe statutaire composé de plus de 120 experts en matière de formation professionnelle venant des États membres de l'Union européenne, des pays et territoires partenaires, de la CE, des partenaires sociaux et d'autres organisations internationales.

Bien que la fonction principale du collège consultatif soit de donner un avis au conseil de direction sur le projet de programme de travail de l'ETF, il sert également de réseau d'échange permettant le partage de bonnes pratiques en matière de politique et de réforme de la formation professionnelle avec les pays en transition.

Les membres du collège consultatif sont désignés pour trois ans. Le mandat en cours couvre la période 2004-2006. Les membres se réunissent au sein de groupes régionaux durant les deux premières années de leur mandat. Durant la troisième et dernière année, une réunion plénière est organisée pour permettre un échange de connaissances sur l'ensemble du réseau.

En 2005, trois réunions régionales du collège consultatif ont été organisées:

- Europe du Sud-Est:
Sinaïa, Roumanie, 27-28 juin 2005.
- Région méditerranéenne:
Madrid, Espagne, 28-30 septembre 2005.
- Europe orientale et Asie centrale:
Vilnius, Lituanie, 6 - 7 octobre 2005.

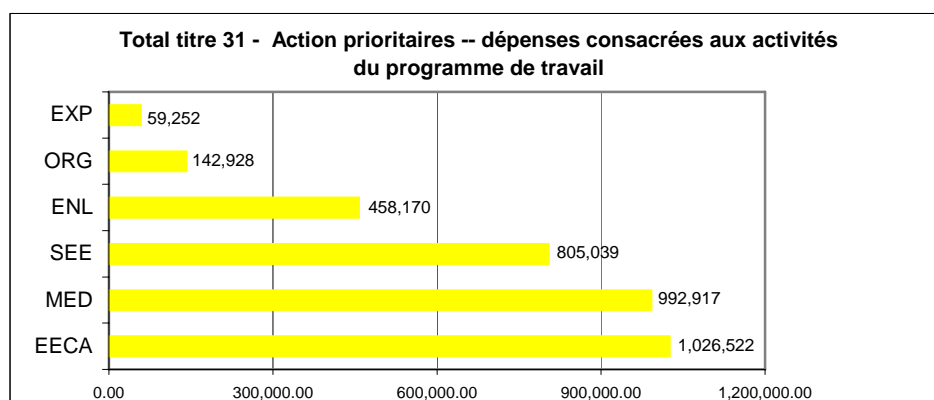
Chapitre 31 « Actions prioritaire – activités du programme de travail »

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
3 966 600	3 728 545	3 508 827	94,11%

Ce chapitre couvre les activités opérationnelles de l'ETF effectuées dans le cadre de la subvention annuelle de la CE. Ces activités sont évoquées dans le programme de travail 2005 approuvé par le conseil de direction en 2004.

Les activités opérationnelles de l'ETF englobent le soutien aux services de la CE (article 310), la fourniture d'informations et d'analyses (article 311), et les initiatives de développement de l'expertise visant à tester les nouvelles approches de réforme dans les pays partenaires (article 312). Le chapitre 31 comprend également l'article 313 qui couvre les frais divers relatifs aux activités du programme de travail, par exemple les frais d'assurance (poste 3130) et les frais de représentation (poste 3131)

Les dépenses totales sont divisées entre les départements comme indiqué dans le tableau ci-dessous:



Légende:

EXP = développement de l'expertise
ORG = soutien organisationnel
ENL = soutien à l'élargissement
SEE = soutien de l'Europe du Sud-Est
MED = soutien de la région méditerranéenne
EECA = Europe orientale, Caucase et Asie centrale

Poste 3100 - Soutien à la Commission (CCE)

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
1 577 000	1 535 242	1 440 420	93,82%

En 2005, l'activité de l'ETF a porté principalement sur la fourniture d'un soutien à la programmation et aux cycles des projets au service de la Commission pour faire en sorte que les interventions en matière de réforme de l'enseignement et de la formation professionnels de l'Union européenne correspondent pleinement aux objectifs d'ensemble de la politique communautaire en matière de relations extérieures. Le budget afférent à ce poste a été légèrement réduit. Cependant, l'impact des investissements de l'UE en matière de développement des ressources humaines dans les pays partenaires a augmenté conformément aux politiques en matière de préadhésion et de relations extérieures grâce à une participation aux cycles des projets de la CE et d'un dialogue politique avec les pays partenaires. Ces aspects sont décrits dans plus de détails dans le rapport annuel 2005 de l'ETF.

Poste 3110 - Collecte et analyse de l'information grâce au réseau des observatoires nationaux

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
1 314 000	804 576	784 381	97,49%

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à la fourniture et à l'analyse des informations et des données en soutien de la Commission et des pays partenaires au moyen du réseau d'observatoires nationaux pré-établi de l'ETF.

L'ETF a continué à fournir à ses parties prenantes des informations sur les politiques et des services de conseil concernant la réforme de l'enseignement et de la formation dans les régions partenaires via ce réseau. L'ETF a également utilisé le réseau d'observatoires pour diffuser des informations sur l'approche de l'Union européenne et de États membres et sur les meilleures pratiques dans le domaine de la formation professionnelle.

En 2005, l'ETF a révisé son approche concernant la collaboration avec les observatoires nationaux et de nouvelles relations contractuelles ont été établies avec d'autres fournisseurs de services dans les pays partenaires. Cette nouvelle approche a permis d'effectuer des économies et de réduire les dépenses liées au réseau; le budget a donc été réduit en conséquence. Cette réduction du budget du poste 3110 a été neutralisée dans une certaine mesure par l'augmentation des crédits affectés aux activités de développement dans les domaines thématiques (poste 3120).

Poste 3120 - Activités de développement – domaines thématiques

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
1 051 600	1 364 726	1 260 026	92,33%

L'augmentation de cette ligne budgétaire (3120) reflète l'importance accrue attachée par l'ETF au développement de l'expertise. La source de financement afférente à cette augmentation est liée à une diminution de l'investissement dans les observatoires nationaux (voir le poste 3110).

En 2005, l'ETF a poursuivi le développement de son expertise au moyen de diverses initiatives de recherche; elle a notamment collaboré avec des responsables politiques de l'Europe du Sud-Est au développement d'un concept concernant les stratégies d'apprentissage des adultes dans les Balkans occidentaux.

Les investissements réalisés dans ce domaine sont associés avec l'objectif de développer les capacités des acteurs nationaux à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et politiques en matière de développement des ressources humaines dans le cadre des politiques de l'Union européenne et de mettre au point des approches innovantes sur des questions pertinentes clés pour soutenir la définition des politiques et interventions futures de l'Union européenne et des pays partenaires dans le domaine du développement des ressources humaines.

Poste 3130-3131 - Frais divers relatifs aux activités du programme de travail

Budget 2005	Budget 2005 (après virements)	Dépenses 2005	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
24 000	24 000	24 000	100%

Ce crédit couvre des dépenses comme les frais d'assurance pour les participants aux réunions et les frais de représentation relatifs aux réunions et aux ateliers.

Titre 4 - Fonds fiduciaire italien

Crédits 2005	Engagés 2005	Payés 2005	Reports de droit 2005 -> 2006	Crédits 2005 disponibles pour 2006
a	b	c	d = b - c	e = a - b
479 232	357 076	123 006	234 070	122 156

Ce titre couvre un projet de l'exercice 2005 pour lequel l'ETF a bénéficié d'un financement.

Un montant de 460 000 euros a été reçu et la réutilisation d'intérêts accumulés de 29 232 euros a été autorisée. Il a été convenu de financer des initiatives en faveur du développement des ressources humaines. La priorité a été donnée aux activités suivantes:

- le développement de la fonction d'observatoire au Maroc, en Syrie et en Jordanie;
- le développement des ressources humaines en Europe du Sud-Est par l'élaboration de politiques locales innovantes;
- le télé-enseignement, sous forme d'e-apprentissage (apprentissage par voie électronique);
- l'évaluation d'impact de la formation des cadres pour le développement des entreprises dans la Fédération russe.

Dans le budget révisé, le montant de 651 485 euros est enregistré à la rubrique « fonds disponibles » des années précédentes. Un montant de 1 130 716 euros est comptabilisé au total des crédits pour 2005.

Titre 5 - Convention ETE-MED

Crédits 2005	Engagés 2005	Payés 2005	Crédits 2005 reportés de droit de 2005 -> 2006	Crédits 2005 disponibles pour 2006
a	b	c	d = b - c	e = a - b
5 000 000	2 603 773	135 433	2 468 340	2 396 227

Ce titre couvre les activités mises en œuvre au titre de la convention ETE-MED, l'exercice 2005 ayant constitué la phase préparatoire de cette convention. Ces activités s'articulent autour de quatre éléments:

1. préparations relatives au premier forum annuel (deux jours) prévu en avril 2006;
2. séminaire de l'équipe de suivi et établissement de l'atelier du réseau; analyse comparative concernant le rôle de l'e-apprentissage dans la formation des enseignants et des formateurs; étude thématique sur « la transition de l'éducation à la vie active »;
3. soutien aux jeunes chômeurs dans le domaine du travail indépendant et de la création de micro-entreprises;
4. développement et mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs concernant les concepts, méthodes et techniques de l'e-apprentissage.

La convention ETE MED a été signée en décembre 2004 avant le changement de méthode de comptabilité. Aucun crédit n'a été reçu en 2004, ni aucun engagement effectué. En raison de l'acceptation tardive de la convention et de l'absence d'implications financières, celle-ci a été enregistrée entièrement au titre du budget 2005. Les crédits sont disponibles pour toute la durée du projet, qui devrait se terminer en 2010.

- Une avance de 50 % des crédits disponibles pour la convention représentant 2 500 000 euros a été reçue en 2005.

Titre 6 – Assistance technique Tempus

Crédits 2005	Engagés 2005	Payés 2005	Crédits 2005 reportés de droit de 2005 -> 2006	Crédits 2005 disponibles pour 2006
a	b	c	d = b - c	e = a - b
2.363 260	1 327 018	677 042	649 976	1 036 242

Ce titre couvre les activités exécutées par le département Tempus de l'ETF dans le cadre de la fourniture d'une assistance technique à la Commission pour la mise en œuvre du programme Tempus, comme le stipule la convention signée entre le directeur de l'ETF et le directeur général de la DG « Éducation et culture » pour la Commission.

Les activités couvertes par ce titre seront réparties entre les catégories suivantes:

- sélection
- suivi
- publication et information
- mise en œuvre de Tempus et dépenses administratives afférentes

La convention Tempus TA 2004/05 a été signée en décembre 2004 avant le changement de méthode de comptabilité. Aucun crédit n'a été reçu en 2005, ni aucun engagement effectué. En raison de l'acceptation tardive de la convention et de l'absence d'implications financières, celle-ci a été enregistrée entièrement au titre du budget 2005. En juin 2005, une première prorogation de cette convention a été signée.

- Les crédits de la convention originale de 850 000 euros et le premier supplément de 473 000 euros ont été reçus dans leur intégralité en 2005.

Une deuxième prorogation de la convention Tempus TA 2004/05 a été signée en décembre 2005. En raison de l'acceptation tardive de la convention, la dotation afférente n'a pas été enregistrée dans le budget 2005 et sera versée au budget révisé de 2006.

- Une avance de 40 % des crédits disponibles pour la deuxième prorogation représentant 416 104,04 2 500 000 euros a été reçue juste avant la fin de 2005.

Le montant total reçu en 2005 représente 1 739 104,04 euros.

Tableau récapitulatif des recettes affectées 2005 - titres 4, 5 et 6

	SOLDE: total des reports disponibles pour engagement au 31/12/04	Paiements en 2005	Reports en cours disponibles pour engagement au 31/12/2005	Nouveaux crédits 2004	Engagements 2005	Paiements 2005	Reports de droit 2005	Crédits disponibles pour engagement	SOLDE: total des reports disponibles pour engagement 31/12/05
	a	b	c=a-b	d	e	f	g=e-f	h=d-e	i=g+h
TITRE 4 – Ministère italien des affaires étrangères 2005				479 231,55	357 075,90	123 005,87	234 070,03	122 155,65	356 225,68
TOTAL TITRE 4				479 231,55	357 075,90	123 005,87	234 070,03	122 155,65	356 225,68
TITRE 5 - ETE MED				5 000 000,00	2 603 773,24	135 432,60	2 468 340,64	2 396 226,76	4 864 567,40
TOTAL TITRE 5				5 000 000,00	2 603 773,24	135 432,60	2 468 340,64	2 396 226,76	4 864 567,40
TITRE 6 - Tempus TA 2004/05				850 000,00					
TITRE 6 - Prorogation 6/2005				473 000,00	1 327 018,46	677 042,12	649 976,34	1 036 241,63	1 686 217,97
TITRE 6 - Prorogation 12/2005				1 040 260,09					
TOTAL TITRE 6				2 363 260,09	1 327 018,46	677 042,12	649 976,34	1 036 241,63	1 686 217,97
Total projets 2005				7 842 491,64	4 287 867,60	935 480,59	3 352 387,01	3 554 624,04	6 907 011,05
TITRE 4 - Ministère italien des affaires étrangères 2004	539 873,69	285 104,11	254 769,58						254 769,58
Total projets 2004	539 873,69	285 104,11	254 769,58						254 769,58
TITRE 4 - Ministère italien des affaires étrangères 2003	111 611,15	57 198,22	54 412,93						54 412,93
Total projets 2003	111 611,15	57 198,22	54 412,93						54 412,93
TOTAL	651 484,84	342 302,33	309 182,51	7 842 491,64	4 287 867,60	935 480,59	3 352 387,01	3 554 624,04	7 216 193,56

Crédits reportés de droit de 2004 à 2005 (Titres 1, 2 et 3)

Il s'agit de crédits couvrant les engagements pris légalement au 31 décembre 2004 mais qui n'ont pas encore été payés à ce jour.

Pour l'ensemble des postes, ces crédits ont été utilisés de la façon suivante:

Crédits reportés	Paiements	Pourcentage (Paiements / Crédits reportés)
1 537 855,35	1 150 053,56	74,78%

Le taux de paiement relatif aux crédits reportés est inférieur à celui des exercices précédents (compris entre 87 et 92% au cours de la période 1996-2004).

Les montants reportés non payés concernent essentiellement les postes suivants:

- Chapitre 3120 – Activités de développement – domaines thématiques. Plus de 91 000 euros n'ont pas été dépensés en raison de l'annulation de la phase II du projet « Recherche-action sur l'évaluation de l'impact de l'enseignement et de la formation professionnels continus ».

Pour toutes les autres lignes, les paiements étaient relativement conformes aux montants reportés. En général, une multitude de raisons expliquent le non-épuisement des crédits:

- les dépenses réelles ont été inférieures aux prévisions pour un certain nombre d'activités du programme de travail. Notamment, les calculs relatifs aux frais remboursables, tels que les billets d'avion et les frais d'hôtel, sont fondés sur des moyennes qui sont sujettes à d'importantes variations;
- des factures devant être payées avant la fin de l'exercice ne sont pas parvenues à temps à l'ETF;
- refus de payer la somme totale en raison des contre-performances d'un sous-traitant;
- lancement de projets à une date tardive de l'exercice, dont l'exécution a été modifiée (généralement sur demande de la Commission) afin de s'adapter à des réalités différentes;
- sous-traitant n'assurant pas, en cours d'année, un retour d'informations suffisant concernant le niveau réel de dépenses.

Crédits reportés sur des dépenses affectées de 2004 à 2005 (Titre 4)

Crédits reportés	Paiements	Pourcentage (Paiements / Crédits reportés)
651 485	342 302	52,54% ²

Ces fonds sont liés au Fonds fiduciaire italien et ne sont pas soumis à la règle de l'annualité. Par conséquent, le reste des engagements est reporté de droit de 2005 à 2006.

Les engagements sur les crédits reportés concernaient des fonds reçus en 2003 et 2004 du ministère italien des Affaires étrangères:

- développement de la fonction d'observatoire Meda au Maroc, en Syrie et en Jordanie;
- développement des ressources humaines en Europe du Sud-Est par l'expansion du télé-enseignement au moyen de l'e-apprentissage;
- formation professionnelle et formation à la gestion.

² Voir le tableau page 37

5. Utilisation des crédits

a. Crédits de l'exercice courant

Chapitre	Description	Budget initial	Budget supplémentaire plus transferts	Budget final disponible	Engagements	Paiements	Reports de droit	Reports disponibles	Total reports
11	Personnel en activité	10 842 000,00	- 75 300,00	10 766 700,00	10 698 679,78	10 388 888,27	309 791,51	-	309 791,51
13	Frais de missions et de déplacement	760 000,00	14 500,00	774 500,00	702 974,61	595 629,96	107 344,65	-	107 344,65
14	Infrastructure à caractère socio-médical	140 000,00	- 19 200,00	120 800,00	113 619,16	57 417,79	56 201,37	-	56 201,37
15	Experts nationaux détachés	290 000,00	- 25 000,00	265 000,00	262 744,32	262 744,32	-	-	-
17	Frais de réception et de représentation	15 000,00	-	15 000,00	9 337,00	5 080,53	4 256,47	-	4 256,47
Sous-total		12 047 000,00	- 105 000,00	11 942 000,00	11 787 354,87	11 309 760,87	477 594,00	-	477 594,00
20	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	544 815,00	103 501,58	648 316,58	648 306,42	584 877,25	63 429,17	-	63 429,17
21	Traitement de données	466 087,00	- 24 633,80	441 453,20	441 452,48	304 603,56	136 848,92	-	136 848,92
22	Bien meubles et frais accessoires	61 020,00	- 7 348,67	53 671,33	53 641,37	47 408,12	6 233,25	-	6 233,25
23	Dépenses courantes de fonctionnement administratif	87 798,00	26 015,85	113 813,85	109 225,65	97 689,52	11 536,13	-	11 536,13
24	Affranchissement et télécommunications	165 780,00	12 492,60	178 272,60	177 822,60	121 052,62	56 769,98	-	56 769,98
25	Frais de réunion et de convocation	127 500,00	5 000,00	132 500,00	128 081,23	76 678,09	51 403,14	-	51 403,14
Sous-total		1 453 000,00	115 027,56	1 568 027,56	1 558 529,75	1 232 309,16	326 220,59	-	326 220,59
30	Dépenses opérationnelles	1 033 400,00	228 027,75	1 261 427,75	1 234 848,18	779 378,46	455 469,72	-	455 469,72
31	Actions prioritaires: activités du programme de travail	3 966 600,00	- 238 055,31	3 728 544,69	3 508 826,93	2 038 962,38	1 469 864,55	-	1 469 864,55
Sous-total		5 000 000,00	- 10 027,56	4 989 972,44	4 743 675,11	2 818 340,84	1 925 334,27	-	1 925 334,27
	Total subvention CE:	18 500 000,00	0,00	18 500 000,00	18 089 559,73	15 360 410,87	2 729 148,86	0,00	2 729 148,86
43	Coopération avec des institutions nationales	-	479 231,55	479 231,55	357 075,90	123 005,87	234 070,03	122 155,65	356 225,68
	Total autres bailleurs:	0,00	479 231,55	479 231,55	357 075,90	123 005,87	234 070,03	122 155,65	356 225,68
51	Ressources humaines	-	866 597,00	866 597,00	187 118,60	113 908,52	73 210,08	679 478,40	752 688,48
52	Frais de déplacement et indemnités journalières	-	1 069 130,00	1 069 130,00	182 606,90	13 468,88	169 138,02	886 523,10	1 055 661,12
53	Autres frais (visibilité et conférences/séminaires)	-	705 620,00	705 620,00	145 039,74	8 055,20	136 984,54	560 580,26	697 564,80
54	Activité d'attribution de marché pour le volet 3	-	1 250 000,00	1 250 000,00	1 240 618,00	-	1 240 618,00	9 382,00	1 250 000,00
55	Activité d'attribution de marché pour le volet 4	-	1 000 000,00	1 000 000,00	848 390,00	-	848 390,00	151 610,00	1 000 000,00
56	Audits financiers	-	20 850,00	20 850,00	-	-	-	20 850,00	20 850,00
57	Provision pour imprévus	-	87 803,00	87 803,00	-	-	-	87 803,00	87 803,00
	Total convention CE - ETE MED:	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	2 603 773,24	135 432,60	2 468 340,64	2 396 226,76	4 864 567,40
61	Sélection	-	30 000,00	1 164 134,01	827 344,90	386 039,55	441 305,35	336 789,11	778 094,46
62	Gestion des contrats	-	111 561,00	296 816,00	114 930,00	37 999,70	76 930,30	181 886,00	258 816,30
63	Publication & Information	-	122 410,00	269 700,00	137 240,00	101 070,00	36 170,00	132 460,00	168 630,00
64	Dépenses de fonctionnement administratif	-	186 704,00	562 355,36	247 503,56	151 932,87	95 570,69	314 851,80	410 422,49
65	Réserve	-	22 325,00	70 254,72	-	-	-	70 254,72	70 254,72
69	TEMPUS – financement années antérieures	-	850 000,00	-	-	-	-	-	-
	TEMPUS – financement 2006 *	-	1 040 260,09	-	-	-	-	-	-

Sous-total	Total convention CE - Tempus TA 2004/05:	0,00	2 363 260,09	2 363 260,09	1 327 018,46	677 042,12	649 976,34	1 036 241,63	1 686 217,97
Total	Total budget disponible:	18 500 000,00	7 842 491,64	26 342 491,64	22 377 427,33	16 295 891,46	6 081 535,87	3 554 624,04	9 636 159,91

b. Crédits reportés de 2004 à 2005

Chapitre	Description	Engagements reportés	Paiements	Montant annulé	Report recettes affectées
11	Personnel en activité	64 507,97	54 866,08	9 641,89	-
13	Frais de missions et de déplacement	28 771,39	27 403,39	1 368,00	-
14	Infrastructure à caractère socio-médical	25 309,15	23 552,18	1 756,97	-
15	Experts nationaux détachés	-	-	-	-
17	Frais de réception et de représentation	4 179,58	4 018,78	160,80	-
Sous-total		122 768,09	109 840,43	12 927,66	-
20	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	48 062,67	46 073,79	1 988,88	-
21	Traitement de données	64 546,97	63 035,50	1 511,47	-
22	Biens meubles et frais accessoires	13 083,98	12 587,40	496,58	-
23	Dépenses courantes de fonctionnement administratif	30 696,50	26 921,21	3 775,29	-
24	Affranchissement et télécommunications	54 257,04	47 231,24	7 025,80	-
25	Frais de réunion et de convocation	36 483,45	31 602,63	4 880,82	-
Sous-total		247 130,61	227 451,77	19 678,84	-
30	Dépenses opérationnelles	160 742,11	101 792,68	58 949,43	-
31	Actions prioritaires: activités du programme de travail	1 007 214,54	710 968,68	296 245,86	-
Sous-total		1 167 956,65	812 761,36	355 195,29	-
	Total subvention CE reportée annulée:	1 537 855,35	1 150 053,56	387 801,79	0,00
43	Coopération avec des institutions nationales	651 484,84	342 302,33	-	309 182,51
	Total autres bailleurs reporté disponible pour paiements:	651 484,84	342 302,33	0,00	309 182,51
Total	Total reports:	2 189 340,19	1 492 355,89	387 801,79	309 182,51

7. Tableau des effectifs de l'ETF 2005

Grade	Nombre
A15	1
A14	2
A13	1
A12	7
A11	15
A10	11
A9	4
A8	11
A7	1
Sous-total A	<u>53</u>
B10	1
B9	2
B8	6
B7	10
B6	10
B5	8
Sous-total B	<u>37</u>
C7	1
C6	2
C5	2
C4	4
C3	3
C2	2
Sous-total C	<u>14</u>
Total	104

Annexe 1: Autres fonds gérés par l'ETF

Cette annexe présente un aperçu global des autres fonds gérés par l'ETF en vertu de conventions passées avec la Commission, notamment concernant l'assistance technique pour le programme Tempus.

Tous les fonds utilisés dans le cadre du programme/des conventions Tempus figurent dans les états financiers de l'ETF et sont administrés sous la formes de préfinancements reçus et de dettes à court terme consolidés.

Dans un souci de visibilité et de transparence, le niveau des engagements et des dépenses au 31 décembre 2005 est donné pour information dans la présente annexe.

Type	Référence ligne budgétaire Commission	Total subvention + utilisation des intérêts approuvée	Montant cumulé reçu de la CE	Solde bancaire au 31/12/04	Montant reçu de la CE en 2005	Intérêts bancaires cumulés	Intérêts bancaires reçus en 2005	Taux de change / Frais bancaires / Avances	Taux de change / Frais bancaires / Avances 2005	Montant cumulé remboursé à la CE	Montant remboursé à la CE en 2005	Remboursements cumulés reçus	Remboursements reçus en 2005	Engagement cumulé	Paiements cumulés	Paiements en 2005	Montants restant à payer	Solde bancaire au 31.12.05
VET Phare	Royaumont Project	484 868,70	436 382,00	17 888,73		9 641,38	320,02	177,27	0,00	-	-			475 068,76	427 814,63	0,00	18 208,75	18 208,75
SOUS-TOTAL		484 868,70	436 382,00	17 888,73	-	9 641,38	320,02	177,27	-	-	-	-	-	475 068,76	427 814,63	-	18 208,75	18 208,75
VET Tacis	Bi-98.01	1 250 000,00	1 241 150,18	39 313,11		42 038,66	420,45	-		41 616,65	-			1 250 000,00	1 241 572,19	0,00	-	-
SOUS-TOTAL		1 250 000,00	1 241 150,18	39 313,11	-	42 038,66	420,45	-	-	41 616,65	-	-	-	1 250 000,00	1 241 572,19	-	-	-
ETE Meda	MED 2004/083-494	5 000 000,00	2 500 000,00	-	2 500 000,00	36 423,40	36 423,40	3 723,93	3 723,93	-	-			2 605 439,64	135 432,60	135 432,60	2 470 007,04	2 397 266,87
SOUS-TOTAL		5 000 000,00	2 500 000,00	-	2 500 000,00	36 423,40	36 423,40	3 723,93	3 723,93	-	-	-	-	2 605 439,64	135 432,60	135 432,60	2 470 007,04	2 397 266,87
Tempus TA	Tempus TA Cards 2002	700 000,00	700 000,00	271 600,28	0,00	17 834,57	4 860,16	-	-113,57	-	-			553 344,36	441 260,56	-	276 570,01	276 574,01
Tempus TA	Tempus TA Tacis 2002	840 000,00	840 000,00	317 038,45	0,00	20 556,63	5 672,32	-	-113,56	-	-			658 182,04	537 732,30	-	322 824,33	322 824,33
Tempus TA	Tempus TA Cards-Meda-Tacis 2003-2004	1 700 000,00	1 700 000,00	1 217 990,54	482 009,46	25 141,44	13 364,57	-	-	-	-			1 133 642,57	1 055 546,68	224 125,18	1 217 990,54	669 594,76
Tempus TA	Tempus TA Cards-Meda-Tacis 2004-2005	2 363 260,09	1 739 104,04	0,00	1 739 104,04	7 973,39	7 973,39	6,60	6,60	-	-			1 330 174,89	677 042,12	677 042,12	0,00	1 070 028,71
Tempus TA	Tempus TA Meda 2003	182 000,00	182 000,00	48 523,50	0,00	3 072,70	867,98	-	-	-	-			152 765,51	135 684,22	-	49 391,48	49 391,48
SOUS-TOTAL		5 785 260,09	5 161 104,04	1 855 152,77	2 221 113,50	74 578,73	32 738,42	6,60	-220,53	0,00	0,00	0,00	0,00	3 828 109,38	2 847 265,88	901 167,30	1 866 776,36	2 388 413,29
Bourses Tempus Cards	Tempus II Cards	92 102 648,00	92 088 678,00	10 026 835,06	0,00	3 400 121,76	161 512,18			24 252 771,97	2 843 912,40	19 665 964,65	524 149,60	92 088 678,00	86 603 538,76	327 060,16	7 541 524,28	7 541 524,28
Bourses Tempus Meda	Tempus II Meda	530 900,00	530 900,00	100 927,49	0,00	3 890,07	1 649,59	-		-	19 810,49	48 808,86	1 354,23	530 900,00	484 255,76	3 233,91	80 886,91	80 886,91
Bourses Tempus Tacis	Tempus II Tacis	81 852 548,00	81 557 162,00	9 547 211,09	0,00	2 892 418,23	157 729,12			8 365 075,08	1 927 991,67	6 087 679,98	387 311,50	81 557 162,00	74 967 451,19	561 765,14	7 602 494,90	7 602 494,90
SOUS-TOTAL		174 486 096,00	174 176 740,00	19 674 973,64	0,00	6 296 430,06	320 890,89	0,00	0,00	32 617 847,05	4 791 714,56	25 802 453,49	912 815,33	174 176 740,00	162 055 245,71	892 059,21	15 224 906,09	15 224 906,09
TOTAL		182 006 224,79	181 015 376,22	21 587 328,25	2 221 113,50	6 422 688,83	354 369,78	183,87	-220,53	32 659 463,70	4 791 714,56	25 802 453,49	912 815,33	179 729 918,14	166 571 898,41	1 793 226,51	17 109 891,20	17 631 528,13

Annexe 2: Liste des membres du conseil de direction 2005

<i>Commission européenne</i> <i>Président</i>	M. Nikolaus VAN DER PAS Directeur général DG Éducation et Culture
<i>Commission européenne</i> <i>Membre</i>	M. Dirk MEGANCK Directeur DG Élargissement
<i>Commission européenne</i> <i>Membre</i>	M. David LIPMAN Directeur Ressources DG Relations extérieures
<i>Allemagne</i> <i>Membre</i>	M. Stefan SCHNEIDER Leiter des Referats 112 Übergreifende Fragen EU Bildungpolitische Zusammenarbeit Bundesministerium für Bildung und Forschung (ministère fédéral de l'éducation et de la recherche)
<i>Allemagne</i> <i>Suppléant</i>	M. Klaus ILLERHAUS Secrétariat Conférence permanente des ministres de l'éducation
<i>Autriche</i> <i>Membre</i>	M. Karl WIECZOREK Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit (ministère fédéral de l'économie et du travail)
<i>Autriche</i> <i>Suppléant</i>	M. Reinhard NÖBAUER Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Kultur (ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la culture)
<i>Belgique</i> <i>Membre</i>	M ^{me} Micheline SCHEYS Afdelingshoofd Beleidscoördinatie Departement Onderwijs Ministerie van Onderwijs en Vorming van de Vlaamse Regering
<i>Chypre</i> <i>Membre</i>	Responsable en chef de l'éducation Direction de l'enseignement secondaire technique et professionnel Ministère de l'éducation et de la culture
<i>Chypre</i> <i>Suppléant</i>	M. Elias MARGADJIS Inspecteur Direction de l'enseignement secondaire technique et professionnel Ministère de l'éducation et de la culture
<i>Danemark</i> <i>Membre</i>	M. Roland Svarrer ØSTERLUND Directeur Autorité nationale de l'éducation Ministère de l'éducation
<i>Danemark</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Merete PEDERSEN Conseillère en chef Autorité nationale de l'éducation Ministère de l'éducation
<i>Espagne</i> <i>Membre</i>	M ^{me} María José MUNIOZGUREN LAZCANO Conseiller technique Sous-direction générale de la formation professionnelle Ministère de l'éducation, de la culture et des sports
<i>Espagne</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Rita OSORIO GUIJARRO Jefa del Servicio de Documentación y Proyectos Internacionales Subdirección General de Gestión de la Formación Profesional Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales

<i>Estonie</i> <i>Membre</i>	M ^{me} Külli ALL Conseiller Département de l'enseignement professionnel et pour les adultes Ministère de l'éducation et de la recherche
<i>Finlande</i> <i>Membre</i>	M. Timo LANKINEN Conseiller gouvernemental Directeur de l'enseignement et de la formation professionnels
<i>Finlande</i> <i>Suppléant</i>	M. Ossi V. LINDQVIST Président du conseil finlandais d'évaluation de l'enseignement supérieur Université de Kuopio
<i>France</i> <i>Membre</i>	M ^{me} Agnès LECLERC Déléguée DAEI Ministère du Travail et de la Santé
<i>France</i> <i>Suppléant</i>	M. Jacques MAZERAN CIEP – Centre international d'études pédagogiques Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
<i>Grèce</i> <i>Membre</i>	M. Kostantinos MARGARITIS Vice président Organisation de l'enseignement et de la formation professionnels
<i>Grèce</i> <i>Suppléant</i>	M. Loukas ZAHILAS Directeur Relations européennes et internationales Organisation de l'enseignement et de la formation professionnels
<i>Hongrie</i> <i>Membre</i>	M. Janos JAKAB Secrétaire d'État adjoint à l'enseignement et à la formation professionnels Ministère de l'enseignement
<i>Hongrie</i> <i>Suppléant</i>	M. György SZENT-LÉLEKY Ministère de l'emploi et du travail
<i>Irlande</i> <i>Membre</i>	M. Padraig CULLINANE Principal Officer Labour Market Policy Section Department of Enterprise, Trade and Employment [section de la politique en matière d'emploi, département des affaires, du commerce et de l'emploi]
<i>Irlande</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Deirdre O'HIGGINS Assistant Principal Officer Labour Market Policy Section [section de la politique en matière d'emploi] Department of Enterprise, Trade and Employment [département de l'entreprise, du commerce et de l'emploi]
<i>Italie</i> <i>Membre</i>	M. Andrea PERUGINI Ministre plénipotentiaire Direction générale de l'intégration européenne Ministère des affaires étrangères
<i>Italie</i> <i>Suppléant</i>	M. Luigi GUIDOBONO CAVALCHINI Président Services bancaires privés UniCredit

<i>Lettonie</i> <i>Membre</i>	M ^{me} Lauma SIKA Directeur Département de l'intégration européenne et de l'assistance étrangère Programmes de coordination Ministère de l'éducation et des sciences
<i>Lettonie</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Dita TRAIAS Directrice Agence de programmes de développement de l'enseignement professionnel
<i>Lituanie</i> <i>Membre</i>	M. Romualdas PUSVASKIS Directeur Département de l'enseignement professionnel Ministère de l'éducation et des sciences
<i>Lituanie</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Giedre BELECKIENE Responsable de l'observatoire national (EFP) Centre méthodique pour l'enseignement et la formation professionnels
<i>Luxembourg</i> <i>Membre</i>	M. Gilbert ENGEL Professeur-attaché Ministère de l'enseignement, de la formation professionnelle et des sports
<i>Luxembourg</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Edith STEIN Chambre de commerce du Grand-Duché du Luxembourg
<i>Malte</i> <i>Membre</i>	M ^{me} Cecilia BORG Directeur général Division de l'éducation Ministère de l'éducation
<i>Malte</i> <i>Suppléant</i>	M. Anthony DEGIOVANNI Directeur chargé des études supérieures et formation des adultes Division de l'éducation Ministère de l'éducation
<i>Pays-Bas</i> <i>Membre</i>	M. Marcel NOLLEN Responsable du département de l'enseignement professionnel et des adultes Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences
<i>Pologne</i> <i>Membre</i>	M. Jerzy WISNIEWKY Directeur Département de la stratégie et des fonds structurels Ministère de l'éducation nationale et des sports
<i>Pologne</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Danuta CZARNECKA Directeur adjoint Département de la coopération internationale Ministère de l'éducation nationale et des sports
<i>Portugal</i> <i>Membre</i>	M ^{me} M. Candida MEDIEROS SOARES Directrice générale Département pour l'évaluation, les études prospectives et la planification Ministère de la sécurité sociale et du travail
<i>Portugal</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Maria Teresa PEREIRA PAIXÃO Présidente du comité d'administration Institut de l'innovation dans la formation
<i>République slovaque</i> <i>Membre</i>	M. Juraj VANTUCH Faculté d'éducation Université Comenius

<i>République tchèque</i> <i>Membre</i>	M ^{me} Helena ÚLOVCOVÀ Directeur adjoint Institut national de l'enseignement technique et professionnel (NÚOV)
<i>République tchèque</i> <i>Suppléant</i>	M. Vojtech SRÀMEK Directeur Département de l'enseignement supérieur secondaire et professionnel Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports
<i>Royaume-Uni</i> <i>Membre</i>	M ^{me} Franki ORD Head of EU Training Policy [chef de la politique en matière de formation dans l'Union européenne] European Union Division [division Union européenne] Department for Education and Skills [département de l'éducation et des aptitudes]
<i>Slovénie</i> <i>Membre</i>	M. Elido BANDELJ Secrétaire d'État Enseignement secondaire et des adultes Ministère de l'éducation, des sciences et des sports
<i>Slovénie</i> <i>Suppléant</i>	M ^{me} Jelka ARH Sous-secrétaire Affaires UE et fonds structurels Ministère de l'éducation, des sciences et des sports
<i>Suède</i> <i>Membre</i>	M. Erik HENRIKS Conseiller spécial Ministère de l'éducation et des sciences
<i>Suède</i> <i>Suppléant</i>	Mme Hans- Åke ÖSTRÖM Directeur adjoint Ministère de l'éducation et des sciences